



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



ma.

Ex Dono
R. P. Cl. Franc.
Menestrier soc. Jeta

MERCURE

Colleg. Lugdun. St. Trinit.

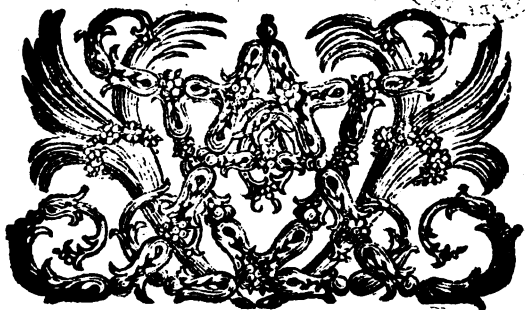
GALANT

fontaine Catal. Int.

DEDIE A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

MARS 1695.



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere au Mercure Galant.

M. DC. CXV.

Avec Privilege du Roy.

WALLS

WALLS

I

NOYIA

NOYIA

NOYIA



LE LIBRAIRE au Lecteur.

L'*On continuë à distribuer le
Grand Dictionnaire de l'Acad-
emie Françoise , avec celui des
Termes Arts & Sciences en quatre
volumes infolio , pour 50. liv.*

LIVRES NOUVEAUX
du Mois de Mars 1695.

La Vie de Scaramouche &
ses avantures , Comedien Ita-
lien , avec son Portrait , par
Monsieur Mezerin , indouze
25. sols.

La suite de Dom Quichot de
la Manche, qui est le cinquième
volume indouze , un tiers plus
gros que les autres, 36. sols, les

quatre autres tomes se trouvent
aussi dans la même boutique
pour 6. liv.

La Vie du Pape Sixte V. par
M. l'Abbé le Pelletier traduite
en François, nouvelle édition
augmentée avec son Portrait,
2. vol. indouze 40. sols.

L'histoire du Royaume de
Chypre se trouve dans la même
boutique du même Auteur, aussi
pour 40. sols.

Les Memoires de la Cour
d'Angleterre par Madame la
Comtesse d'Aunois, auteur des
Memoires d'Espagne, 2. v. ind.
3. livres.

Les Memoires Historiques de
la Cour de France se trouvent
aussi dans la même boutique de
la même pour 40. sols.

Conseil d'un Pere à son Fils,
ind. Paris 30. s.

Les nouveaux Essais de Juris-

prudence , ind. 36.sols.

Traité des Medicamens , par
M. Tauvry , augmenté d'un tiers
ind. 40. s.

La nouvelle Pratique ou Pro-
tocolle des Huissiers & Sergens
qui leur enseigne la maniere de
dresser leur Exploits, Comman-
dement, Saisies réelles & tout
autre chose dedié à Monsei-
gneur le Chancelier, ind. 25.s.

Devotion à la Sainte Trinité
par M. Boudon 20.sols.

La Turquie Chrétienne sous
la protection de Louis le Grand
protecteur du Christianisme en
Orient, contenant l'état present
des Nations & des Eglises Grec-
que, Armenienne & Maroiente
par le Sr de la Croix, cy devant
Secrétaire de l'Ambassade à la
Porte, un volume ind. 36.s.

La Priere du Jeune & de l'au-
mône sur l'Oraison Dominicale

in-octavo, 3. liv.

Effets de Jalouſie, ind. 36. ſ.

Histoire nouvelle de France,
par M. de Riancourt avec les fi-
gures 7. vol. ind. 10. l. 10.

Lettres ſur divers Sujets, par
M. de Vaumoriere, 2. vol. ind.
augmenté, 4. liv. 10. ſ.

Nouvelle Edition augmenté.
des Harangues ſur Divers Sujets
par M. de Vaumoriere, in-
quarto 7. livres.

Nouvelle Anatomie de l'Hom-
me augmenté, par M. Dionis,
in-octavo, 3. liv. 10. ſ.

La Comedie des Vendanges,
ind. 20. ſols.

La Serenade Comedie, ind.
20. ſols.

Relation du Royaume de Ma-
roc, avec des figures indouze,
36. ſols.

Le nouvel Etat de la France,
2. vol. ind. 4. liv.

MERC.



MERCURE GALANT



MARS 1695.



E satisfais, Madame, à ce que vous avez souhaité de moy, & je vous envoie la deliberation de l'Assemblée des Etats de Languedoc, pour proposer au Roy une subvention generale, ou Capitation, par le moyen de laquelle ce Prince püst subvenir à tous les pressans

Mars 1695.

A

besoins de l'Etat. Il n'y a rien qui releve plus sa gloire, & qui marque davantage sa tendre bonté pour ceux qui vivent sous sa domination, puis qu'il a attendu que la Capitation luy ait esté proposée par ses Sujets même, quoy qu'il pust l'imposer plutôt, cette sorte de subvention estant aujourd'huy d'usage chez la plupart des Souverains liguez pour luy faire la guerre.

L'Assemblée des Etats de Languedoc a toujours donné des marques de la passion qu'elle a eüe pour le service du Roy, & pour le bien du Royaume, en supportant les impositions dont cette Province est chargée; mais elle sent croistre cette passion dans le cœur de ceux qui la composent, en ce temps où les Ennemis de l'Etat se sont faussement per-

*suadé que le zele des Sujets du Roy
peut diminuer, ou leurs forces s'é-
puiser. Après le don gratuit de trois
millions qu'elle vient de faire à Sa
Majesté, & de plusieurs autres
sommes considerables, elle a cru qu'
elle ne pouvoit s'occuper plus utile-
ment qu'à considerer les moyens de
luy donner des secours efficaces &
proportionnez aux besoins pressans,
faisant gloire d'exciter par son exem-
ple tout le reste du Royaume à se
mettre en estat de continuer la guerre
avec autant de succès qu'on l'a com-
mencée, tant que les Puissances en-
nemis s'obstineront à refuser la Paix
Elle prend la liberté de proposer à
Sa Majesté qu'il luy plaise de faire
une Subvention generale ou Ca-
pitation, qui soit supportée par tous
ses Sujets, & demande que l'établif-
sement en soit fait dans la province
de Languedoc pendant la guerre.*

Elle a estimé qu'il n'y a point de moyen plus seur pour soutenir le poids des affaires que cette espece de subside qui pourra suffire à toutes les charges qui sera fixé & certain durant tout le cours de la guerre, & qui estant partagé par tous les Sujets de Sa Majesté, chacun selon sa force, fournira des secours abondans & maintiendra l'honneur & le repos de l'Etat, sans estre à charge aux particuliers. C'est dans cette veüe que la Province de Languedoc préférant le bien commun à toute autre consideration, s'adresse à Sa Majesté pour la supplier d'agréer cette proposition, que le zele seul qu'elle a pour son service luy a inspirée, & de la faire executer suivant ses lumieres & ses volontez.

Je vous ay fait part d'un grand nombre de Sonnets sur les Bouts-rimez de Buste, glaçons, moissons,

robuste, &c. proposez l'année dernière par la celebre Compagnie des Lanternistes de Toulouse. Cette même Compagnie en propose de nouveaux pour l'année presente, & voicy ce qu'elle a fait publier sur ce sujet.

ON auroit peine à s'imaginer combien les Bouts rimez des Lanternistes ont fait fortune dans la Republique des Lettres. Le grand nombre de bons Sonnets que nous avons reçus de presque tous les endroits du Royaume en est une preuve convaincante C'est un divertissement loüable, un amusement honneste, où les plus beaux Esprits s'appliquent avec plaisir; & ce qui y a de remarquable, c'est que ceux là mesme qui ont voulu décrier les Bouts rimez, ne laissent pas quelquefois d'en faire leur occupation la plus serieuse.

On a beau dire que ce genre de Poësie a quelque chose de gésnant ; on voit du moins qu'il n'y a rien qui fournisse de plus belles pensées à l'Esprit , que peut estre il n'auroit pas trouvées , sans le secours de ces Rimes quelque détournées qu'elles paroissent.

D'ailleurs , on peut juger du mérite des Bouts rimez par le succès qu'ils ont eu dans les divers temps qu'on les a vûs paroistre. Ils ont agreablement inondé la Cour & la Province , & l'accueil favorable qu'on leur a toujours fait nous marque qu'ils ont des agrémens dont on ne sçauroit se passer.

Quand nous n'aurions d'autre obligation aux Bouts-Rimez que celle de nous avoir procuré une Critique ingenieuse & délicate , dont le but n'estoit que de briller , & qui a donné lieu à une réponse pleine

d'observations solides, cela suffiroit pour nous engager à cultiver ces sortes de Vers, & à continuer un exercice qui n'est pas moins utile qu'agréable.

C'est dans cette vûe, & pour satisfaire à l'empressement du Public, que nous allons proposer de nouveaux Bouts-Rimez, pour estre remplis à la loüange du Roy. Ce sera le jour de Saint Jean Baptiste que l'on donnera le Prix. Ceux qui y prétendront, auront soin d'accompagner leurs Sonnets d'une Priere pour le Roy en quatre Vers, & d'une Sentence en Latin, & le lieu d'où ils sont dans une Lettre separée, qu'on n'ouvrira qu'après l'adjudication du Prix, ainsi qu'on a accoutumé de faire.

Les Auteurs doivent estre persuadés de l'exactitude qui s'observe sur l'examen des Ouvrages qu'on nous envoie. Les Lanternistes n'ont des

égards que pour le merite , & les plus puissantes sollicitations ne sont pas capables de leur faire violer la loy qu'ils se sont faite de rendre justice.

L'Illustre Academie des Jeux Floraux qui vient d'estre autorisée par des Patentes , ne desapprouvera pas sans doute la continuation de nos exercices. Ce n'est pas nostre intention de rien entreprendre sur ce qui regarde cette ancienne & celebre Compagnie Elle a pris pour son partage , les Odes , les Elegies , les Eglogues , & les Poëmes ; & nous nous retranchons toujours à nos Bouts Rimez. On auroit tort de les abandonner. LOUIS LE GRAND est si digne de loüanges, qu'il merite d'estre loué en tout genre de Poësie. Les Bouts Rimez ont si souvent & si heureusement servi à son Eloge, qu'on ne doit pas leur envier l'honneur d'es-

GALANT.

9

*tre consacrez à cet usage , & il ne
sçauroit y avoir assez de Societez dif-
ferentes à publier la gloire de nostre
invincible Monarque.*

B O U T S - R I M E Z

Pour l'année 1695.

Guide.

Parts.

Rampars.

Décide.

Rapide.

Cesars.

Hazars,

Intrepide.

Emplois.

Loix.

Tempestes.

Divers.

Conquestes.

Univers.

*On fera l'adresse à Thoulouse ,
chez M. Seré, rue des Chapeliers,
à la Place de Roüais. Il aura soin*

A 5

de retirer les Paquets, pourvu qu'ils soient francs de port.

Les premiers Bouts - rimez qu'a proposez cette Academie , ayant fait travailler une infinité de personnes sur toutes sortes de sujets , il y a lieu de croire que ceux-cy feront encore faire la même chose. Sur tout il ne sera pas difficile de les remplir pour un Roy qui merite tous les jours de nouveaux Elogés. Ceux qui voudront travailler , doivent prendre garde à ne point changer les rimes. comme on fit l'année derniere. Il y eut plusieurs Sonnets qui auroient peut estre disputé le Prix s'ils n'eussent pas finy par *Accords* au lieu de *Transports*.

Vous m'avez mandé que vous aviez peine à vous accommoder de la prononciation de *Bour-*

deaux, par l'habitude que vous vous estiez faite de dire *Bordeaux*. Cela me fait croire que vous serez bien aise de voir la réponse qui a esté faite à la Lettre dans laquelle on a tâché de prouver qu'il faut prononcer *Bourdeaux*.

M O N S I E U R ,

Quoique je fasse cas de vos jugemens, & que j'honore vos décisions, vous me permettrez, s'il vous plaist, de reclamer contre celle que vous venez de donner au Public dans une Lettre où vous répondez à la question, s'il faut dire *Bordeaux*, ou *Bourdeaux*. Si vous aviez imité Cicéron, que vous proposez d'abord pour modèle, vous auriez fait comme ce grand Homme,

A 6 .

lors que Pompée le consulta, après avoir élevé un Temple à la Victoire, voulant y mettre une inscription pour marque que ce Temple avoir esté achevé pendant son troisiéme Consulat; & au lieu de prononcer définitivement qu'il faut dire *Bordeaux*, vous vous seriez contenté d'écrire ce mot sans y mettre les deux premières voyelles, & vous auriez laissé le Lecteur dans la liberté de prononcer *Bordeaux*, ou *Bordeaux*, dans un temps où cette dernière prononciation à une foule de partisans.

Il ne faut point estre de la Famille du President Bordeaux pour se déclarer du party que je prens. C'est assez d'estre natif de cette Ville, pour conserver à son nom la délicatesse de la.

quelle il est en possession, & que l'usage autorise dans la bouche de ceux qui parlent avec le plus de douceur, & qui prononcent unanimement *Bordeaux*.

Pourquoy voulez vous, Monsieur, que cette prononciation ne soit fondée que sur l'imagination de ceux qui ont crû que nostre Ville avoit pris son nom du bord des eaux, où elle est située? Leur raison n'y auroit-elle pas encore plus de part, & s'il n'est rien de si ordinaire que de donner aux hommes des noms pris des lieux de leur naissance, de leuss qualitez, bonnes ou mauvaises, mesme des marques singulières qui paroissent dans leurs personnes, Cicéron ayant esté ainsi appelé à *Cicere*, Fabius, à *Fabis*, Léntulus, à *Lente*, n'aura-t-il pas esté loisi-

ble aux Fondateurs de cette Ville d'avoir pris son nom de sa situation, & de l'avoir appelée *Bordeaux*, à cause qu'ils l'ont bastie sur le bord des eaux ?

Que s'il se trouve quelques Auteurs qui l'ayent nommée *Bourdeaux*, en y ajoutant un *u*, il faut plustost regarder cette addition comme un défaut du Pays & une corruption du nom, que comme une prononciation naturelle, à laquelle on est revenu, soit par le cōmerce qu'on a avec les gens qui parlent bien, & qui sont dans cette Province en plus grand nombre qu'ils n'ont jamais esté, soit par une reflexion solide sur l'origine du terme qui se presente d'abord à l'esprit.

Il est vray qu'il y a d'autres Villes qui sont basties sur le

GALANT.

15

bord des eaux , & si elles n'en ont pas pris leur nom , ce n'est pas que cet avantage leur estant commun , ne fust pas propre à designer une Ville plustost qu'une autre , mais c'est qu'il n'a pas plû à leurs Fondateurs de tirer leur nom de cette origine , & *Bordeaux* en ayant pris le sien la premiere , ou estant la plus considerable de celles qui sont le long de la Garonne , les autres n'ont pas voulu luy ravir un nom qui luy estoit dû à bien plus juste titre , puisqu'elle est entourée d'eaux , ayant au Levant celles de la Garonne ; au Couchant celles qui viennent des Landes , qui forment pendant quelques mois une petite mer au derrière du Palais Archiepiscopal , & au Midy les ruisseaux qui viennent de Begle

ce qui est assez conforme à ce que rapporte Pierre Bertius dans ses Tables abrégées de Géographie, où parlant de Bordeaux il dit : *Burdigala, veterum Biturigum Vibiscorum urbs, est sita in paludibus quas exundans Garumna efficit* ce qui a fait porter à cette Capitale de la Guyenne le nom de *Bordeaux*, par une très-juste & très-judicieuse étymologie rapportée dans la page 19. du Supplément de notre Chronique.

Ainsi, Monsieur, puisque nous trouvons la véritable cause de ce nom dans la propre assiette de la Ville, ne salissons point notre esprit de ces idées de débauche, qui ne sont ny de vostre goût, ny penchant. Quelle analogie, quel de votre rapport y a-t'il entre les bords de ces eaux, & ces endroits qu'on ne peut nommer sans

choquer la pudeur ? L'exemple d'un Romain qui aime la magnificence , qui fait poser des tentes sur un rivage , & qui s'y va réjouir avec de petites Bourgeoises, parmy tous les excès de la profusion & du luxe, n'établit aucune preuve de l'allusion qui vous blesse. Aussi ne voit-on rien sur le Port de nostre Ville qui ressente une origine si scandaleuse ; & pourroit-on penser quelque chose d'approchant de ses commencemens , puisque du temps d'Auguste Bordeaux étoit , selon Strabon , une Ville marchande & port de mer renommé , située près les palus & un Lac sur le bord de la Garonne, comme elle est maintenant.

Bien qu'Aufone, qui ne fut pas moins la gloire de Rome que de sa patrie , ait dit que Bordeaux

estoit le lieu de sa naissance ,
Bardigala natale solum , ce n'est
pas une consequence que le mot
Latin *Bardigala*, soit plus ancien
que celuy que cette Ville porte
aujourd'huy , ayant esté appa-
rément inconnu dans la Guien-
ne , jusqu'au temps que les
Romains y porterent leurs armes
victorieuses , & que les Vaincus
commencerent à y parler la Lan-
gue des Vainqueurs , près de
deux siècles & demi avant la
naissance d'Aufone.

Ce n'est donc pas dans le La-
tin qu'il faut aller chercher l'ori-
gine du nom de *Bordeaux*, & vous
en convenez si bien , Monsieur,
que vous voulez bien en avoir
l'obligation au ruisseau de la
Bourde & de Jalle, qui sont deux
noms que la Latinité ne vendi-
quera jamais. Ils ne sont pas, dites

vous , éloignez de la Ville; vous en portez vous-même la preuve, puis que vous les faites entrer dans la Garonne par l'endroit où est à present l'Eglise S. Pierre , mais, Monsieur, tous ne conviendront pas avec vous de la jonction que vous faites de ces deux ruisseaux, étant tres-constant que la Bourde se décharge dans la Garonne un quart de lieüe au dessus de Bordeaux, & la Jalle à plus d'une lieüe au dessous. Il n'i a pas d'apparence que la Bourde ait donné le nom à une grande Ville arrosée de la Garonne, & entourée de marais où se noyoit ce ruisseau avant que de s'approcher de la Ville , s'il avoit le cours que vous luy donnez. Ainsi si quelques Eaux devoient luy donner un nom, ce seroit plutôt cette grosse Riviere, qu'un petit

ruisseau qu'on ne connoist pas , & qui n'osant paroistre à l'aspect de cette belle Ville , se cache tout honteux sous le pavé de ses ruës , & coule , selon vous , dans la Garonne par des canaux souterrains , sans que l'on sçache seulement s'il y a un ruisseau ny si ce ruisseau a un nom.

Laisant donc là la Bourde , Monsieur , vous souffrirez que je m'en tienne à mon premier sentiment. Je demeure d'accord que *l'u* des Latins , se change souvent dans le François en *ou*. Les exemples que vous en citez sont familiers , mais vous ne disconviendrez pas aussi que les Gascons ne changent *l'o* des François en *ou* , par exemple , nous disons en François , *mordu* , preterit parfait de mordre , *cordean* , *borner* , *orner* , *border* ,

Cocher, orme, & une infinité d'autres; & les Gascons changeant l'o en ou nous disons mourdu, courde, bourna, ourna, bourna, bourda, Couchai, ourme. Un pareil changemēt a fait *Bordeaux*, conformément à son étymologie, on a prononcé en Gascon *Bordeaux*; & comme cette prononciation a esté generale, lors que dans la suite on a parlé François, on y a retenu l'ou de la prononciation Gasconne, & de là vient qu'on a dit *Bordeaux*, le vulgaire par ignorance, & les habiles gens, pour n'y avoir pas fait assez d'attentiō. Neanmoins il s'en est trouvé qui ont retenu la pureté de la prononciation Françoisse, & qui ont dit *Bordeaux*, suivant l'étymologie naturelle du nom. Tels sont le Pere Monet, & l'illustre M. Nicod, Maître des Reques-

tes , dans les deux ſçavans Dictionnaires qu'ils ont faits , où ils ne paroiffent pas moins habiles dans la Langue Françoisé que dans la Latine , dont ils ont étalé toutes les beautéz & les richesses. Calepin prononce *Bordeaux* comme eux , & Michel Antoine Baudran dans ſa belle Geographie imprimée à Paris en 1661. en deux tomes in fol. expliquant ces mots, *Burdigalensis ager* , dit , le Pays Bordelois , *Burdigalensis sinus* , la grande Baïe de Bordeaux.

Vous m'oppoſerez ſans doute que ces autoritez ne ſont pas du poids de celles de M. le Maïſtre de M. Peliffon, & du P. Bouhours mais je répondray à l'égard de ce dernier , avec ſa permiffion & la voſtre , que ſ'il a décidé en faveur de *Bordeaux* , peut-eſtre y

a-t-il eu dans sa décision un peu d'amour propre. Il a prononcé dans sa cause, contre, la prohibition de la Rubrique, *ne quis in sua causa*, &c. n'ayant conservé l'*eu* dans la première syllabe du nom de *Bourdeaux*, que parce qu'il se trouve dans la première du sien, & qu'il l'a voulu faire entrer avec celui de *Bourdeaux* dans la communauté des noms augustes, auxquels vous l'associez dans votre Lettre. Pour l'autorité de M. le Maître, je ne sçay s'il vous avoueroit bien de votre citation, & s'il ne vous diroit pas quand il a composé son Plaidoyer, il s'est plus attaché à la substance des choses, qu'à l'écorce des paroles, cōme il se pratique en matière de Loix, suivant la maxime du Jurisconsulte, *Scire leges non est earum verba, sed mentem tenere.*

Lors que M. Pelisson a écrit l'Histoire de l'Academie, il n'a pas prétendu y donner des regles pour la Langue, non plus que M. le Maistre dans son Plaidoyer. Les Geographes que vous alleguez, ont laissé *Bordeaux* écrit dans leurs Cartes, comme ils l'ont trouvé dans celles qu'ils ont reformées, & ils n'ont eu en veüe que cette réformation, & non pas celle de la Langue, pouvant estre de tres bons Geographes, & parler tres mal François. En un mot, il en faut toujours revenir à l'ancienne étymologie qui se trouvant autorisée par l'usage, qui est le maistre des Langues, on ne doit pas balancer à se déterminer en sa faveur. Ainsi, Monsieur, l'usage d'aujourd'huy estant pour *Bordeaux*, comme vous pourrez prendre la

la peine de le remarquer en tous ceux qui parlent le mieux, il faut suivre cet usage qui n'a rien que de doux & d'agréable à l'oreille.

Après le Latin, vous avez appelé le Grec à votre secours. Les Grecs prononcent, dites-vous, *Bourdegala*, le François qui a beaucoup d'affinité avec le Grec, suivant votre Lettre, doit retenir la prononciation de l'*ou*; mais puis que nostre Langue n'en a pas moins avec le Latin, qui de votre aveu, prononce l'*a* comme les Grecs, témoin votre *Loucou!lou*, il faudroit par la même raison prononcer les *a* venant du Latin comme s'il y avoit *ou*. Suivant cette regle, au lieu de *Muse* venant de *musa*, on diroit *Mouſe*, au lieu de *peinture*, venant de *pictura*, on diroit

Mars 1695.

B

peinture , ce qui produiroit de tres grandes difformitez dans la Langue , & montre assez, que dans la prononciation Françoise nous ne devons avoir aucun égard ny à la Grecque , ny à la Latine , & qu'il faut suivre uniquement celle qui se trouve établie par le bel usage.

Mais enfin, Monsieur, pourquoy voulez-vous persuader que *Bordeaux* vienne de *Burdigala*, puis qu'il est plus naturel que *Burdigala*, ait esté formé de *Bordeaux*, cette Ville, comme je l'ay déjà remarqué, ayant esté tres-considerable, suivant le témoignage de Strabon, dans le temps que les Romains y mirent le pied? Ainsi le nom de *Bordeaux* imposé à la Ville par ceux qui la bastirent, estoit plus ancien que

le Latin, *Burdigala*, auquel l'autre peut avoir donné la naissance, à moins de dire, Monsieur s'il m'est permis de faire une érymologie à mon tour, pour favoriser vostre décision, que *Burdigala* est composé du mot Espagnol, *Burgo*, que vous employez dans vostre Lettre pour origine, & qui signifie Bourg, & de *Gala*, qui veut dire Propreté & bonne grace; de sorte que la Ville n'estant encore qu'une Bourgade dans son commencement, il se pourroit qu'elle fut appelée par ses Habitans, qui avoient eu sans doute commerce avec les Espagnols, & qui parloient quelque peu leur langage, *Bourgo de Gala*, c'est à dire Bourg dont les Habitans estoient propres & de bon air, & par succession en retranchant *go*, on en

fit *Burdegala*, qui est le mot Latin dont l'origine vous a assez occupé. Voilà , Monsieur , une étymologie heureuse, puis qu'elle a l'avantage de tomber dans vostre sens , & elle ne convient pas mal aux Habitans de cette Ville , singulièrement aux Femmes, n'y en ayant guere ailleurs qui se mettent plus proprement ayant cette obligation au bon air qui luy est naturel, que dans des parures mediocres , elles paroissent plus que d'autres dans des habits magnifiques. Mais, Monsieur , puis que je vous donne une étymologie qui vous plaira sans doute, vous ferez bien cette justice au Public de luy passer celle de *Bordeaux*, & de ne refuser pas à nos rivages, qui presentent à toutes les Nations un abord si agreable, l'honneur d'avoir don-

né le nom à nostre Ville. Si vous vous obstinez dans ce refus , craignez que les Nimphes de Garonne ne vous broüillent avec vostre Muse. Vous sçavez que les Nimphes sont favorites des Muses , & que ces doctes Sœurs n'ont jamais plus de brillant & plus de gayeté que sur le bord des eaux. Je suis , &c.

Je ne vous diray rien à l'avantage des Vers que vous allez lire, sinon qu'ils sont de M. de Vin. j



LE COLONEL.

UN Colonel sage & vaillant

*Avoit une Femme assez belle,
Et par malheur pour luy , coquette
& peu fidelle.*

B 3

*Aux douceurs d'un certain Ga-
lant*

*Elle prestoit sans cesse une oreille
docile ,*

*Et fier de son bonheur , quand sa joye
éclatoit ,*

Ce Galant par tout se vantoit .

D'une conquête si facile .

*Cet Epoux offensé trouvoit dans sa
valeur*

Assez dequoy le faire taire ;

*Mais comme il connoissoit le veri-
table honneur ,*

*Quelques sots contes qu'on pût
faire ,*

Il feignoit de n'en rien sçavoir ,

Et toujours froid à l'ordinaire ,

Sans se troubler , sans s'émouvoir ,

*Voyoit des deux Amans la liaison
galante*

Comme une chose indifferente .

Sa noble insensibilité

*Parut à certain Brave un trait de
lâcheté ,*

E: voulant d'un affront qu'il croyoit
d'importance

L'exciter à tirer vengeance,
Cet Ami chaud, mais furibond,
Luy propose un duel, & s'offre pour
second.

Ab! dit le froid Epoux, non, je
vous remercie,
Vostre amitié va trop loin; croyez
moy,

Faisons tous deux de nostre vie,
Que nous devons à nostre Roy,
Un meilleur & plus sage employ,
La risquer sans son ordre est & cri-
me & folie;

Luy seul a droit sur elle, & sans
en jeunes sots

La prodiguer mal à propos,
Conservons-la pour la Patrie.

Ce petit étourdi ne vaut pas mon
pouvoir.

Encor presque sous la ferule,
Il auroit sur le pré trop de gloire
avec nous,

*Et si pour luy ma Femme brüle,
Tant pispour elle. Mon honneur
Dépend il après tout de son peu de
pudeur?*

*Non, ses tours de coquetterie
Ne peuvent me donner vos senti-
mens bouillans;
Car de me battre enfin contre tous ses
Galans,*

*Trop forte seroit la partie.
Et bien tost sur les bras j'aurois
assurément
La moitié de mon Regiment.*

Je vous envoie une Medaille,
dont le revers représente une
couronne de Grenades & de
Roses, entrelacées du nom du
Roy, *Ludovico Magno*, & au de-
dans, *Ob Regem, Reginam &
Principem magnæ Britannię servatos*
Cette Medaille a esté frappée
pour transmettre à la posterité





le souvenir d'une des plus éclatantes actions de la vie de Sa Majesté. C'est l'azile & la protection que Loüis le Grand donne au Roy, à la Reine d'Angleterre, & à toute leur Famille Royale, prenant leur défense luy seul contre leurs Ennemis confederéz. Cette action n'est pas seulement une des plus belles de la vie du Roy, mais elle n'a peut-estre point d'exemple dans tous les siècles, puis qu'il n'y en a point d'une pareille Ligue contre un Souverain, & que cependant le Roy soutient tous ses efforts avec la même constance, & continuë genereusement de donner sa protection au Roy d'Angleterre, & à toute sa Famille Royale.

La Lettre suivante vous fera plaisir. Elle est de M. Cipiere,

B. 5

dont tous les Ouvrages sont pleins d'érudition. Il seroit à souhaiter qu'on en vîst souvent de cette nature.

A MONSIEUR BELLET ,
sur un Passage de Tertullien.

M O N S I E U R .

Je sçay que plusieurs Sçavans sont dans le mesme sentiment que vous au sujet du Passage de Tertullien , où il est dit que l'Empereur Tibere voulut faire mettre dans le Pantheon , parmi les Statûes des Dieux des Romains , la Figure de Iesus-Christ ; mais je ne trouve pas que les raisons qu'i's opposent contre ce Pere , soient capables de détruire la verité de ce fait ; car quoy que l'on ne trouve point d'Auteurs desintéressés qui le rapportent ; & que les

Evangelistes , sur tout S. Luc , qui vivoient du temps de cet Empereur , n'ayent pas parlé d'un fait si avantageux à la Religion Chrestienne , comme vous dites , on ne peut pas toutefois rejeter ce trait d'histoire comme fabuleux & inventé par les Chrestiens , pour se faire honneur , comme quelques-uns le pretendent. Vous sçavez , Monsieur , que Tibere n'a pas esté le seul des Empereurs Romains qui ait eu de l'estime & du respect pour Iesus-Christ , & qui l'ont regardé comme un homme divin , qui meritoit des Statues & des Temples. L'Empereur Trajan avoit sans doute quelque connoissance de I. C. puis qu'il ordonna qu'on ne recherchast point les Chrestiens qui se cachotent , & qu'on ne les contraignist pas par des violences à prononcer des maledictions contre celui qu'ils adoroient. Son successeur

Adrien passa plus avant, & suivant Lampridius, il fit bâtir des Temples à Iesus-Christ sans aucune Statue dans quelques Villes de l'Empire. C'est pourquoy on appella Temples d'Adrien ceux qui n'avoient aucune Divinité dedans. Il est vray que cet Empereur ne connoissoit pas bien la Religion Chrestienne, car il croyoit que les Evesques des Chrestiens adoroient Serapis, un Dieu de l'Egypte. M: Vaillant, Sçavant Antiquaire, nous parlera de ces Temples dans la vie d'Adrien, qu'il nous prepare, & peut estre qu'il nous en fera voir quelques-uns dans quelques Medailles. Je veux bien vous dire, Monsieur, que j'ay vu sur une Medaille de cet Empereur, un Temple sans aucune inscription, ny statue dans le fond du frontispice, comme nous en voyons ordinairement dans toutes les Medailles où il y a

des Temples. Le mesme Lampridius rapporte qu'Alexandre Severe voulut bâtir des Temples à I. C. & le mettre même au nombre des Dieux. Sans doute qu'il avoit esté instruit dans la Religion Chrestienne par sa mere Mammaea, vertueuse & sage Princesse, qui voulut bien se faire instruire par Origene, qu'elle fit venir d'Alexandrie à Antioche pour ce dessein. Pour moy, je ne doute pas que ce grand Prince; qui par la pureté de ses mœurs s'acquit le sur-nom de Severe, ne fust Chrestien dans le cœur. Il avoit sans doute appris des Chrestiens cette belle maxime de la Morale qu'il repetoit si souvent, *Quid tibi fieri non vis, alteri ne feceris*, ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse; maxime qui avoit esté enseignée par Iesu-Christ mesme, & qui se trouve écri-

dans l'Evangile. Mais que dira-t-on de Marc-Aurele Antonin, qui par sa science s'acquit le surnom de Philosophe, auquel Iulien l'Apostat, dans la Satyre qu'il a faite contre tous les Empereurs ses Predecesseurs, n'a trouvé rien de mauvais à reprocher, qui avoit dans son Armée une Legion de Chrestiens, qui estoit sa douzième Legion, laquelle s'appelloit la Legion Melitene, puis qu'elle avoit son quartier dans une Ville de ce nom en Cappadoce, & la Legion fulminante, parce que dans un Combat que cet Empereur donna contre les Maresmans, les Vandales & les Bohemes, elle avoit par ses prieres fait descendre la pluye du Ciel sur les Romains accablez de soif & du chaud, & la gresle & le feu sur celle des Barbares? C'est un fait dont on ne peut douter après le

témoignage de Dion Cassius , & d'Apollinaire , Evêque de Hierapolis , tous deux contemporains à cet Empereur ; de Tertullien dans son Apologie , d'Eusebe dans son Histoire Ecclesiastique , & de Gregoire de Nice , dans le 2. Sermon sur les quarante Martyrs.. Si cela est arrivé sous l'Empereur Commode , comme quelques-uns le veulent , il faudra dire de luy ce qu'on a dit de Marc Aurele son Pere , qu'apparemment il ne baissoit pas les Chrestiens , après avoir vû la puissance de leur Dieu , & qu'il avoit plus d'estime pour I. C. que pour toutes les Divinitez de Rome en qui il n'avoit pas grande foy , comme tout le monde sçait. D'ailleurs il fit des Edits en faveur des Chrestiens , qui ne furent pas persecutez sous son Empire. Je sçay , Monsieur ; que plusieurs personnes

mettent cette Histoire de la Legion
fulminante sous l'Empire de Trajan,
& qu'on nous en fait voir un mo-
nument dans la Colonne Trajane à
Rome, où l'on voit Jupiter pluvieux
qui fait tomber la pluie sur les Ro-
mains ; mais pour vous dire mon
sentiment sur cette Colonne , je
crois que c'est là quelque autre hi-
stoire que celle de cette Legion Chre-
stienne , & peut être que c'est là
quelque occasion dans laquelle l'Ar-
mée de Trajan fut soulagée de la
soif par une pluie qui tomba fort à
propos , ce qui peut avoir donné lieu
à confondre cette circonstance avec
ce qui arriva sous Marc Aurele ,
& qu'on ne doit attribuer qu'aux
prieres des Chrestiens. Quelques
uns pretendent aussi que cela est ar-
rivé sous l'Empire de Commode ;
mais, Monsieur, vous vous souvien-
drez de ce que vous me dites un jour,

Et qui concilie parfaitement bien les deux opinions, que cette Bataille contre les Allemands & les Bohèmes avoit esté donnée sous l'Empire de Marc-Aurele ; Commode son Fils estant Cesar.

Voilà, Monsieur, ce qui me persuade que Tertullien n'a pas imaginé ce qu'il nous a dit de Tibere. Il n'est pas aussi le seul qui ait parlé de ce fait, puis qu'Orosius rapporte la même chose au Livre 8. chapitre 4. Cependant, quoy que je ne sois pas de même opinion là-dessus, qui est sans doute appuyée de bonnes conjectures, & du sentiment de M. Gerard Vossius, je ne laisse pas de vouloir tout ce que vous voudrez, & d'estre de vos meilleurs Amis. Je suis, &c. C I P I E R E. A Bordeaux le 10. Fevrier 1695.

M. de Cipiere, Auteur de

cette Lettre, precha avec un fort grand succès, le Mardy premier jour de ce mois, dans l'Eglise de S. Loüis des Carmes Déchaux de Bordeaux. Il prit pour texte ces paroles de Saint Matthieu, *Domus mea domus orationis vocabitur*, & il expliqua en peu de mots dans son exorde de quelle maniere nos Temples estoient la maison de Dieu, & comment Dieu habitoit dans nos Eglises. La division fut prise dans les paroles de son texte mesme, & il fit voir dans le premier Point que Dieu est present dans nos Temples, plus particulièrement que dans les autres lieux, & que par conséquent nous devons assister aux ceremonies qui s'y celebrent, avec ce respect & cette foy que nous devons à Dieu même. Il fit connoître

dans son second Point que les Temples sont des maisons d'oraison ; & que cette considération nous obligeroit d'y apporter l'humilité, l'attention & l'application avec laquelle nous devons demander des graces à Dieu. Cette matiere n'a pû estre que d'une tres-grande utilité pour faire cesser les irreverences qui se commettent tous les jours dans nos Eglises.

Les divertissemens ont esté grands ce dernier Carnaval à Saint Malo. Les Habitans se sont souvenus avec plaisir du peu d'effet qu'avoit eu le Bombardement tenté il y a quelques mois par les Ennemis ; ce qui est cause qu'on y a dansé un Ballet entremêlé de paroles , dont la Musique a esté faite par M. le

44 M E R C U R E
Bartheux. Maître de Musique de
la Cathédrale de la mesme Ville.
Je vous en envoie les paroles.



L E R E T O U R
D E S P L A I S I R S .
B A L L E T .

Première Entrée.

La France , les Plaisirs , Chœur
de François.

L A F R A N C E .

L E calme répond à nos vœux.
Venez , Plaisirs , venez , Ris ,
venez , Jeux ,
Achever de nous rendre heureux.

Chœur de François.

Le calme , &c.

GALANT. 45
LA FRANCE.

*Assez longtemps une cruelle ab-
sence*

*Nous a privez des moments pre-
cieux,*

*Qu'autrefois dans ces mesmes
lieux*

*Nous procuroit vostre aimable
presence.*

*Il est temps, doux Plaisirs, de pa-
roître à nos yeux.*

Contentez nostre impatience

Dans ce séjour delicieux,

Tout vous invite à rompre le silence.

Le calme répond, &c.

Chœur de François.

Le calme, &c.

LES PLAISIRS.

*Evitons, évitons le bruit affreux
des armes.*

LA FRANCE.

Revenez, Plaisirs, revenez.

46 M E R C U R E
L E S P L A I S I R S .

*Evitons , évitons le bruit affreux
des armes.*

On n'entend plus icy qu'alarmes.

*Quittons des lieux qui leur sont
destinez.*

*Evitons , évitons le bruit affreux
des armes.*

L A F R A N C E .

Revenez , Plaisirs , revenez.

*Où de formais trouverez vous des
charmes ,*

*Si ces lieux sont pour vous des lieux
infortunez ?*

Revenez , Plaisirs , revenez.

L E S P L A I S I R S .

*Evitons , évitons le bruit affreux
des armes.*

L A F R A N C E .

Revenez , Plaisirs , revenez.

L E S P L A I S I R S .

*C'est la France qui nous appelle ,
Courons , volons , rangeons-nous
auprès d'elle ;*

Et que les leux & les Ris de for-
mais

Ne songent plus qu'à remplir ses
souhairs.

LA FRANCE.

Plaisirs volages,

Où fuyez-vous ?

Revenez tous

Sur ces rivages,

Vous n'avez plus à craindre au-
cuns orages :

Joüissez d'un repos si doux.

Ces charmans lieux sont faite
pour vous ;

Exercez y vos petits badinages.

Où fuyez-vous,

Plaisirs volages ?

Plaisirs volages,

Revenez tous.

LES PLAISIRS.

Nous vous faisons , Déesse ai-
mable ,

Où voulez-vous que nous portions
vos pas ?

Sont-ce icy les heureux climats,
Où nous devons goustier ce repos
agréable ?

LA FRANCE.

Ouy, vous pouvez en seureté
Jouir dans ces beaux lieux de la
douceur charmante :

Qu'un heureux sort vous y pre-
sente :

Tout y parle de liberté.
Loin d'y trouver des sujets d'é-
pouvante,

Vous y serez surpris de leur tran-
quillité.

LES PLAISIRS.

Après de cruels orages,
Quand le calme est de retour,
Qu'un pur & tranquille jour
A de charmans avantages !

LA FRANCE,

Que le repos à d'attraits
Lors qu'au bruit affreux des
armes,

On

On voit succéder la Paix !

Choeur de François.

Que le repos a d'attraits ,

Lors qu'à de vives alarmes

On voit succéder la Paix !

LES PLAISIRS.

*Apprenez-nous quels Dieux à nos
malheurs sensibles ,*

*Nous donnent des jours si paissi-
bles.*

LA FRANCE.

*Le Dieu des eaux touché de nostre
déploisir ,*

Nous a procuré ce loisir.

Choeur de François.

Le Dieu des eaux , &c.

LES PLAISIRS.

*Qu'on n'entende donc plus de
plaintes ,*

*Puis que ce Dieu puissant s'inte-
resse pour nous ,*

*Commençons après tant de crain-
tes ,*

Mars 1695.

C

A jouir d'un destin plus doux.

LA FRANCE.

*Accourez, que chacun se presse
De satisfaire à nos desirs.*

*Que tous vos pas inspirent l'alle-
gresse :*

*Qu'on n'entende que chants après
tant de soupirs.*

CHOEUR.

*Accourons, que chacun se presse,
De satisfaire à vos desirs;*

*Que tous vos pas inspirent l'alle-
gresse,*

*Qu'on n'entende que chants après
tant de soupirs.*

SECONDE ENTRE'E.

*Neptune, premier Malouin; second
Malouin, Chœur de Malouins.*

NEPTUNE.

P*artez, allez, volez, souffles
impetueux,*

*Le Dieu de la Mer vous l'or-
donne.*

GALANT. 51

*Que rien ne trouble icy les plaisirs
Et les jeux ;*

Eloignez ce qui les etonne.

*Portez aux Ennemis de ce rivage
heureux ,*

Tout ce que vous avez d'affreux ;

Le Dieu de la mer vous l'ordonne.

*Partez, allez, volez, souffles im-
petueux.*

*Vous, Peuples sur ces bords vivez
sans épouvante ,*

*Neptune a de l'Anglois repoussé
la fureur.*

Jouissez du bonheur

Que mon bras vous presente.

Chœur de Malouïns.

*Desormais sur ces bords vivons
sans épouvante ,*

*Neptune a de l'Anglois repoussé
la fureur.*

Jouissons du bonheur

Que ce Dieu nous presente.

Premier Maloüin.

Nous avons vû par luy tomber l'audacieux

Sous une montagne brûlante.

C'est par luy que couvert d'un déluge de feux ,

Nous l'avons vû contraint de vomir
à nos yeux

Les restes enflammés de sa rage
mourante.

Second Maloüin.

C'est par luy qu'une paix charmante

Est de retour dans ces climats
heureux ,

Et c'est de sa main bienfaisante
Que nous tenons un bien qui comble
tous nos vœux.

Chœur de Maloüins.

Desormais sur ces bords , &c.

Premier Maloüin.

Ne songeons qu'à jouir de la tranquillité

GALANT.

53

*Qu'il assure à ces lieux par son bras
invincible.*

On ne peut estre plus sensible

Qu'il l'est pour nostre seureté.

*Dans ses nobles travaux il passe
nostre attente ,*

*L'amour qu'il a pour nous de jour en
jours s'augmente ,*

Et n'a jamais tant éclaté.

Second Malouin.

Neptune favorable !

*Qu'un aussi doux repos soit à jamais
durable.*

Premier Malouin.

*Vous qui de nos malheurs avez finy
le cours.*

Second Malouin.

*Vous par qui nous goûtons de si
tranquilles jours.*

Tous deux.

Neptune favorable !

Protégez nous toujours.

C 3

M E R C U R E
N E P T U N E,

*Goustez goustez en assurance
Les doux momens que vous offre
mon bras ;*

*Vivez en paix , vivez sans em-
barras :*

Neptune prend vostre défense.

Premier Malouin.

*Que rien ne trouble plus des lieux
si pleins d'appris.*

Second Malouin.

*Que les plaisirs icy suivent par
tout nos pas.*

Tous deux.

*Que par vostre faveur puissante
Vne félicité charmante
Regne toujours dans ces climats.*

N E P T U N E.

Chœur de Malouins.

*Vivons en paix , vivons sans em-
baras ,*

*Neptune prend nostre défense.
Goutons , goutons en assurance*

GALANT. 55

*Les doux momens que nous offre son
bras.*

*Honorons à jamais un Dieu si ma-
gnanime.*

*Que nos chants redoublez resonnent
dans les airs.*

*Qu'un mesme zele nous anime.
Il est digne de nos concerts.*

Premier Malouin.

*Faisons de ses bienfaits retentir ces
rivages.*

Second Malouin.

*Préparons luy des jeux nou-
veaux :*

*Que nos chants les plus beaux
Luy marquent nos justes hom-
mages,*

*Pensons qu'il a puny nos injustes
rivaux.*

Choeur.

*Honorons à jamais un Dieu si ma-
gnanime,*

*Que nos chants redoublez resonnent
dans les airs.*

*Qu'un mesme zele nous anime ,
Il est digne de nos concerts.*

TROISIE'ME ENTRE'E.

Neptune, la France, les Malouins,
Chœur de François & de Malquins.

NEPTUNE.

S*I Neptune vous est propice ,
Ses soins sont trop recompensez.*

*Pour prix de mes travaux ce me
doit estre assez*

Que Louis le Grand en jouisse.

*Je fais le plus doux de mes vœux
De le rendre à jamais heureux.*

La France.

*Au milieu de la paix, au milieu de
la guerre,*

Vne grande Divinité

Doit faire sa felicité,

Du bonheur de toute la terre:

*Atais celui d'un Heros favorisé
des Cieux,*

GALANT. 57

*Fait le plus doux plaisir des
Dieux.*

Neptune.

*A servir ce grand Roy l'on verra ma
constance*

Contre un monde d'audacieux ;

Contre mille & mille envieux.

Neptune prendra sa défense.

La France.

*Quand j'ay vu des Anglois la ja-
louse fureur.*

Armer sur l'empire de l'onde,

*Contre le plus grand Roy du
monde,*

*Mon cœur, je le confesse, estoit saisi
de peur ;*

*Mais quand je vois ces Encela-
des,*

*Qui n'en vouloient pas moins
qu'aux Cieux,*

Tomber tristement à nos yeux,

Ecraser sous leurs escalades ;

Et de leur malheureux débris

C 5,

*Elever un trophée à l'Auguste
Louis ,*

Alors mon cœur rougit de sa tristesse ,

Et me fait chanter mille fois ,

Qu'on ne peut craindre sans foiblesse ,

*Pour le plus grand de tous les
Rois.*

Neptune.

Quel sujet aviez-vous de craindre ,

Puis que le Dieu des eaux s'intéressoit pour luy ?

L'Anglois est beaucoup moins à redouter qu'à plaindre ,

Lors qu'il jouit d'un tel appuy.

De l'un à l'autre bout l'Océan me revere ,

Tout reconnoît mes loix dans ses gouffres affreux.

*Je puis enfler les flots , & je scay
quand je veux ,*

Calmer aussi tost leur colere.
Vous n'avez qu'à parler, suis je
encor necessaire ?

Quelques Mortels audacieux
Osent ils derechef sur mes eaux
vous déplaire ?

Faut il les combattre à vos yeux ?

Faut il encor punir leur rage ?

Nommez, nommez les envieux,
Sur qui vous demandez que retombe
l'orage.

Ab ! dans l'éclat de ma fureur
Jusqu'où n'iroit point ma vangean-
ce !

Mon bras dessus les mers répandroit
la terreur ;

Et mes flots par leur violence.

Porteroient en tous lieux le desor-
dre & l'horreur.

La France.

Quelle assez digne récompense
Peut jamais égaler des soins aussi
parfaits ;

*Et par quelle reconnaissance
Pouvons-nous payer tes bien-
faits ?*

Neptune.

*Je vous l'ay déjà dit , je borne mes
souhais ,*

*A servir Louis & la France :
Ce qui fait ma plus grande ar-
deur ,*

*C'est de leur procurer un éternel
bonheur.*

*Pendant que sur ces rivages
La Mer roulera ses eaux.*

*Vous aurez mille avantages
Sur vos injustes rivaux.*

*Plaisirs, Chœurs de François ,
& de Malouins.*

*Heureux intelligence,
Que vous avez d'attraits !*

Non, vous ne finirez jamais.

*Le Dieu des eaux avec constance,
Sçaura garder les sermens qu'il a
faits.*

Heureuse intelligence,
Que vous avez d'attraits !
Non , vous ne finirez jamais.
La France.

Promettez de nouveau,
Neptune.

De nouveau je promets,
Que Louis le Grand, & la France,
Seront toujours l'objet de mes bien-
faits.

Chœur.

Heureuse intelligence,
Que vous avez d'attraits !
Non ; vous ne finirez jamais.

Neptune.

Sacré Fleuve du Styx , c'est par vous
que je jure.

Retenez, retenez les sermens que je
fais.

Je promets par vos eaux , par vostre
sourd murmure ,

De protéger Louis & la France &
jamais.

*Sacré fleuve du Styx , c'est par vous
que je jure ,
Retenez , retenez les sermens que je
fais.*

Chœur.

*Heureuse intelligence ,
Que vous avez d'attraits !
Non , vous ne finirez jamais.
Le Dieu des eaux avec constance ,
Sçaura garder les sermens qu'il a
faits.*

*Heureuse intelligence ,
Que vous avez d'attraits !
Non , vous ne finirez jamais.*

La Lettre dont je vais vous faire part est fort curieuse. Elle est du P. François Lagnez , Jesuite , Superieur de la Mission de Maduré dans les Indes. Il l'adresse aux Peres de la même Compagnie & de la même Mission, à qui il rend compte de la mort

du Pere Jean de Britto , leur
Confrere.

MESRR. PERES.

Jene sçay si nous devons nous
affliger avec toute cette Mission,
ou nous réjouir de la cruelle
mort , ou plutôt du glorieux
martyre de nostre tres-cher &
inseparable Compagnon , le R.
P. Jean de Britto. Il est vray que
nous avons grand sujet de pleu-
rer avec cette Chrestienté de-
solée , la perte qu'elle vient de
faire d'un Pere tres-tendre d'un
Protecteur vigilant , & d'un
Missionnaire infatigable , qui
faisoit sa plus grande consolation
& sa principale gloire: mais il est
bien plus juste de nous réjouir
avec elle des avantages qu'elle
retire de la precieuse mort d'un

Confesseur de J. C. dont elle vient d'estre honorée. En effet, s'il est vray , comme disent les Saints Peres , que le sang des Martyrs est une semence féconde de nouveaux Chrestiens, n'avons-nous pas sujet de nous promettre que cette Chrestienté va desormais fructifier au centuple , & se répandre dans tout cet Orient ? Ainsi vous voulez bien , mes R R. PP. que je vous prie tous de joindre vos loüanges & vos actions de graces pour remercier la bonté divine, qui a voulu honorer cette petite Mission d'une benediction particuliere , & vous donner, à chacun de vous en particulier , des preuves si sensibles de son amour. Des marques si tendres de la charité de vostre bon Maistre doivent vous engager à renou-

veller vostre zelle à son service, & au sujet de ces Barbares qu'il rachetez de son Sang adorable. Ainsi je regarde la mort que le R. P. Britto reçût le 4. Février de cette année 1693. des mains du Prince Maravas Ranganadadeven, celebre Persecuteur des Chrestiens, comme une exhortation que le Sauveur du monde vous fait, de vous tenir prests pour recevoir la même grace.

Il y a environ six ans, comme vous sçavez, que le même Tyran, après luy avoir fait souffrir de cruels tourmens, luy défendit sous peine de la vie, de demeurer dans ses Terres, & d'y prêcher l'Evangile, l'assurant en termes exprés qu'il le feroit écarteler, s'il contrevenoit à ses ordres. Le Serviteur de Dieu, qui estoit alors Superieur de la

Mission , fit peu de cas de ces menaces; & peu de temps après il se preparoit à rentrer dans le Maravas pour y cultiver une nombreuse Chrestienté qu'il y avoit établie , dans le dessein de faire reconnoître J. C. à toute cette Nation, ou de mourir dans la poursuite d'une si grande entreprise : mais son heure n'estoit pas encore venuë. Vos Supérieurs l'obligerent de partir alors pour l'Europe , en qualité de Procureur General de cette Province. Il obeit , & comme il étoit connu dès sa plus tendre jeunesse , & aimé du Roy de Portugal , auprès duquel il avoit esté élevé , Sa Majesté qui estimoit sa rare capacité , sa vertu , & ses autres talens , vouloit le retenir à sa Cour pour des emplois tres importants ; mais le

Saint homme ; aussi vuide du monde qu'il estoit remply de Dieu , n'eut pas de peine à le remercier de son extrême bonté, ajoutant que Sa Majesté trouveroit une infinité de Sujets plus capables que luy des fonctions auxquelles Elle vouloit l'employer ; mais qu'il y avoit peu de Missionnaires dans la Mission de Maduré , outre l'avantage qu'il y avoit encore sur celui qui se presentoit, qu'il sçavoit la langue du pays & les Coutumes de ces Peuples, & qu'il estoit déjà fait à leur maniere de vie, après quoy ayant mis ordre aux affaires de cette Province & de sa Mission, il sortit incessamment de Lisbonne , où il avoit donné de rares exemples de mortification & d'humilité.

Il ne fut pas plustost débar-

qué à Goa , qu'il prit des mesures pour revenir dans sa chere Mission , dont on l'avoit nommé Visiteur. Dans cet employ , il luy estoit aisé de choisir une retraite plus tranquille dans quelques residences moins exposées pour se délasser des fatigues de son voyage , & se remettre d'une maladie dangereuse qu'il avoit souffert sur les Vaisseaux ; mais son cœur ne pouvoit trouver de repos plus à son goust que dans les perils & les travaux que luy presentoit la nombreuse Chrestienté qu'il avoit establie chez les maravas.

A peine eut-il achevé sa visite des residences de Maduré qu'il se rendit auprès de ses Néophytes qui faisoient toutes les delices de son cœur , & se mit à parcourir avec un zele

infatigable, les différentes Eglises répandues dans les affreuses forêts de ce pays, sans se mettre en peine des incommoditez qu'il falloit souffrir, ny des perils continuels, où il s'exposoit de perdre la vie chaque jour. En effet, la haine que les prestres des Gentils avoient conçûe contre les Chrestiens, & contre les missionnaires, estoit si vive & si implacable qu'il ne luy estoit pas permis de demeurer deux jours de suite dans le mesme lieu en assurance. Ces dangers continuels auxquels il s'exposoit avec tant de courage, attirèrent à ses travaux Apostoliques, une benediction tres-particuliere, car dans l'espace de quinze mois qu'il demeura parmy les Maravas, depuis son entrée dans cette Mission jusqu'à

sa mort, il eut la consolation de baptiser huit mille Cathécumenes.

Vers ce temps-là, Teriadeven, c'est ainsi que s'appelle le Successeur legitime de la Principauté de Maravas, dont ses Ancestres ont esté dépoüillez par la Famille du Tyran Ranganada deven, qui regne à present; ce prince, dis je, qui dans son malheur ne laisse pas d'estre considéré & aimé de tous ceux de sa nation, ayant perdu l'esperance de guérir d'une maladie que tous les Medecins du pays avoient jugée mortelle, se voyant réduit à la dernière extremité, eut recours à la puissance du vray Dieu. Après avoir éprouvé que ses Medecins ny ses Dieux n'étoient point capables de le soulager, il fit inviter le

Pere à le venir trouver, le conjurant au moins de luy envoyer quelque Catechiste , pour luy enseigner la doctrine de l'Evangile auquel il avoit mis toute sa confiance. Son esperance ne fut point vaine. Aussi tost que le Catechiste eut recité sur luy l'Evangile, il fut au mesme instant parfaitement guery. Ce Miracle évident augmenta le desir qu'il avoit depuis longtemps de voir le Predicateur d'une løy si sainte, & le Serviteur de Dieu qui n'avoit fait les premieres difficultez que pour s'assurer de la sincerité de Teriadeven , voyant que la moisson estoit meure , condescendit aussi-tost à ses prieres , & se transporta dans les terres de son Gouvernement. Comme ce lieu n'estoit pas encore suspect aux

Gentils, il y passa quelques jours & il y celebra le Feste des Rois. Cette solennité se passa avec une joye incroyable, & avec tant de succez, que le Pere y baptisa ce jour-là de sa main deux cens Cathecumenes. Le zele, l'entretien du Saint Missionnaire, la vie des nouveaux Chrestiens, les ceremonies de l'Eglise, & sur tout la grace de J. C. qui avoit choisi cette favorable conjoncture pour la conversion de ce Prince, pénétrèrent si vivement son cœur qu'il demanda sur le champ le saint Baptême, mais le Pere de Britto qui avoit déjà prévu les empeschemens de Teriadeven, qui avoit actuellement cinq femmes legitimes & plusieurs autres Concubines, luy exposant les engagements que l'on

l'on prend , & la pureté de vie qu'il faut garder dans la profession du Christianisme , luy fit entendre qu'il ne pouvoit luy accorder cette grace jusqu'à ce qu'il se fust mis en estat de la recevoir. Ce discours fut si touchant & si efficace, que bien loin de rebuter la Cathecumene il en augmenta sa ferveur & ses empressements pour le Baptême. Teriadeven protesta qu'il romproit bientost tous ses liens , & qu'il estoit prest à faire de plus grandes démarches pour jouir d'un bonheur plus considerable. Il ne differra pas d'un moment. Au sortir de l'Eglise il va à son Palais & entre dans l'appartement de ses Femmes. Il les fit venir toutes en sa presence , & leur ayant représenté la guerison merveilleuse qu'il avoit reçüe

Mars 1695.

D

du vray Dieu , par la vertu de son saint Evangile , il ajouta qu'il avoit resolu d'employer le reste de sa vie au service d'un si puissant & d'un si bon Maistre, mais que comme pour se preparer au S. Baptesme , il falloit commencer par reprimer la sensualité de la chair qui l'entraînoit au précipice, il ne vouloit plus avoir qu'une seule Epouse légitime , parce que la loy de Dieu l'ordonnoit ainsi ; que cependant les autres ne devoient pas estre affligées , qu'il leur feroit part de tous les biens qu'il possédoit , & que dorénavant il les regarderoit avec le mesme respect & la mesme tendresse que si elles estoient ses propres Sœurs. Ce discours si peu attendu les surprit toutes, mais la plus jeune en fut outrée de douleur.

Elle n'épargna rien pour détourner son Mary de cette sainte entreprise , & voyant que ses efforts estoient inutiles , elle devint furieuse , & resolut de se vanger de l'injustice qu'on luy faisoit dans cette rencontre. Elle estoit Nièce de Ranganadadeven , & partit en diligence pour se rendre auprès de luy. Elle se plaint toute éplorée de la legereté de son Mary , & mêlant avec ses cris une infinité de larmes, elle implore l'autorité & la protection de son Oncle dans le déplorable estar où elle se voyoit réduite par le caprice d'un homme , qui enforcélé par les charmes d'un fameux Magicien , Predicateur d'une abominable doctrine , s'est mis en teste de la répudier honteusement avec les autres Femmes.

qu'il a épousées légitimement. Elle redit les mesmes choses ; & d'une maniere plus efficace aux Goutoux , qui est le nom des Prestres de leurs Idoles , qui sont comme leurs Peres spirituels. Ceux-cy qui ne cherchoient qu'une occasion pour éclater , & entr'autres un des principaux nommé Pompa-van , fameux par ses impostures & par la haine irreconciliable qu'il portoit aux Ministres de l'Evangile , celui-là ; dis-je , fut ravy de trouver un prétexte plausible pour se vanger d'un homme qui détruisoit l'honneur de ses Dieux , qui luy enlevoit ses Disciples , & le reduisoit avec toute sa famille , dans une extrême pauvreté. Il fit assembler tous les autres Brames , aussi interessez , mais qui

n'estoient pas si rusez que luy. Dans cette détestable Assemblée on choisit Pampavanan, pour porter au Prince la parole au nom des impies Sacrificateurs qui l'accompagnoient au Palais. Cet Imposteur commença par se plaindre en présence de tous les Brames, & de leur part; qu'on ne rendoit plus de culte à leurs Idoles, dont la pluspart estoient tombées par terre, & les autres abandonnées; qu'on ne faisoit plus, comme l'on avoit accoutumé, des Sacrifices ny des Festes à leur honneur, que leurs Temples estoient si deserts, qu'on n'en ouvroit pas mesme les portes, parce que tout le Peuple Maravas suiyoit l'infame Secte des Européens; que luy, & les autres Brames dévouez au service des Pagodes (c'est le

nom de leurs Temples) alloient se retirer dans les Royaumes voisins, ne pouvant souffrir plus longtemps les outrages qu'on faisoit à leurs Dieux, & ne voulant pas estre spectateurs de la vengeance que ces mêmes Dieux alloient prendre de leurs desertteurs, aussi-bien que de ceux qui devant punir les crimes énormes, les toléroient avec tant de scandale. Le Maravas qui estoit déjà fort irrité des plaintes & des larmes de sa Niece, & qui ne croyoit pas avoir sujet d'aimer Teriadeven, ordonna sur le champ qu'on alast piller & sacager toutes les maisons des Chrestiens, où il s'en trouveroit sur ses Terres; qu'on fist payer une grosse amende pecuniaire à ceux qui seroient opiniâtres, & sur tous

qu'on brûlast toutes leurs Eglises. Ce rigoureux ordre fut exécuté avec tant d'exactitude & de cruauté, qu'un très grand nombre de Familles Chrétiennes furent entièrement ruinées, parce qu'elles aimèrent mieux perdre tous leurs biens que de renoncer à leur Foy.

On en usa d'une manière plus violente envers le Père de Britton. Le Tiran qui le regardoit comme l'unique auteur de la ruine de son Etat, ordonna expressément que l'on s'en fîst, & qu'on le luy amenast, parce qu'il prétendoit que la rigueur avec laquelle il le traiteroit, feroit changer de résolution aux plus opiniâtres des Chrétiens. L'homme de Dieu avoit esté tout ce jour-là, qui étoit le 8. Janvier de cette année,

à administrer les Sacramens à un grand nombre de Fidelles, & soit qu'il eust connu par revelation, ou par une autre voye qui m'est inconnue, le mauvais dessein qu'avoient pris contre luy les ennemis de la Foy, il ordonna plusieurs fois aux Chrestiens assemblez de se retirer pour éviter la sanglante persécution dont ils estoient menacez. Quelques heures après on luy vint dire qu'une troupe de Soldats venoit dans sa cabane pour s'assurer de sa personne. Cette nouvelle, bien loin de le troubler, luy donna de la joye. Il sortit au devant d'eux d'un visage riant, mais ces impies répondirent mal à son honnêteté. Ils se jetterent sur luy impitoyablement, & le terrassant l'outragerent à coups de pieds

& de soufflets , vomissant contre luy mille injures atroces. Ils ne traitèrent pas mieux un jeune Bramin Chrestien , nommé Jean , qui l'accompagnoit. Après que cette troupe sacrilege eut passé sa premiere fureur , ils lierent étroitement ces innocentes victimes , qui estoient bien plus touchées des blasphêmes que ces impies vomissoient contre Dieu , que de tous les tourmens qu'ils leur faisoient souffrir. Deux jeunes Enfans Chrestiens , dont le plus âgé n'avoit pas encore quatorze ans , & qui accompagnoient le Pere , voyant les indignes traitemens qu'on faisoit à l'Homme de Dieu , poussez du S. Esprit , & pressezz du desir de souffrir pour la Foy , coururent embrasser le Pere avec une ferveur incroya-

D 5

ble , & ne voulurent plus le quitter , quelques efforts que l'on fist pour les faire retirer. Les Soldats voyant que ny les menaces ny les coups ne ser-voient de rien , garotèrent aussi ces deux innocens Agneaux , & les joignirent ainsi à leur bon Pasteur. Le saint Homme déjà lassé par ses grands travaux , & par la rude penitence qu'il avoit menée pendant sa vie , & sur tout extrêmement foible des coups qu'il avoit reçeus , pouvoit à peine faire deux pas sans tomber , mais ceux cy vouloient faire diligence , & le pressoient de se relever à force de coups , & de marcher , quoy qu'ils vissent ses pieds horriblement enflés , & le sang qui en sortoit en grande abondance. En cet estat ils arri-

vinrent à un village nommé Annamaudancouri, où les Confesseurs de J. C. reçurent de nouveaux outrages, car pour contenir le Peuple Gentil qui estoit accouru en grand nombre, on les fit monter sur un char élevé, sur lequel ils ont coutume de mener leurs Idoles comme en triomphe, & ils demeurèrent dans cette posture le reste du jour & la nuit suivante exposés à la risée publique avec une extrême incommodité, soit de la faim & de la soif, soit de la pesanteur des chaînes de fer dont on les chargeoit, afin qu'ils ne pussent s'échaper.

Le lendemain, continuant leur route vers Ramavadanbouran, où le Prince des Maravas tient sa Cour. Ils furent joints par un autre Confesseur de J. C.

nommé Moutapon, Catechiste, qui avoit esté fait prisonnier à Condaramativam, où le Pere l'avoit envoyé pour pendre soim d'une Eglise qu'il y avoit fondée. Les Soldats qui s'en saisirent, brûlerent l'Eglise, suivant les ordres qu'ils en avoient, & abattirent les maisons des Chrestiens après quoy ils firent marcher le Catechiste étroitement lié à Ramanandambouran. Cette rencontre fut fort agreable à tous les serviteurs de Dieu, & le Pere de Britto se servit de cette occasion pour les animer à perséverer avec une nouvelle ferveur dans la confession de la Foy de J. C. A leur arrivée à la Cour, on avertit Ranganadadeven, qui estoit à quelques lieues de la Capitale occupé à plusieurs affaires importantes.

au gouvernement de son Etat.
 Il ordonna qu'on les mist en pri-
 son , & qu'on les fist garder
 à veuë jusqu'à son retour. Le
 Prince Teriadeven, ce zelé Car-
 hecumene, qui fut la cause in-
 nocente de toute la persecution,
 ayant appris la cruauté tiran-
 nique avec laquelle on avoit
 traité le Serviteur de Dieu pen-
 dant tout le chemin , envoya
 donner ordre 'aux Gardes de la
 prison, d'avoir toutes sortes d'é-
 gards pour un prisonnier de cet-
 te consequence , les menaçant
 mesme d'un rude châtimement s'ils
 luy osoient perdre le respect.
 Les menaces & les ordres si
 précis d'un homme si respecté,
 eurent au commencement quel-
 que bon effet. On ne traita pas
 à la verité , le Pere avec la mê-
 me dureté qu'on avoit fait au

paravant , mais il ne laissa pas de passer quelques jours sans rien prendre pour sa nourriture qu'un peu de petit lait, qu'on luy donnoit une fois chaque jour.

Pendant ce temps là, nos Ennemis firent de nouveaux efforts pour obliger le Prince des Maravas de faire mourir le saint Serviteur de Dieu. Ils se presenterent en foule à son Palais, prononçant mille blasphèmes execrables contre la Loy des Chrestiens, & chargeant le Pere de mille crimes énormes. Ils demanderent au Tiran avec de grands empressements qu'il le fust pendre dans la Place publique, afin que personne n'eust la hardiesse de suivre la Loy qu'il enseignoit. Le genereux Teriadeven qui étoit auprès du Prince Maravas lors qu'on luy pre-

fenta cette injuste requête , en fut si irrité qu'il menaça avec des termes offensans & pleins de reproches , les Prestres des Idoles qui estoient presens , & s'adressant ensuite au Prince Maravas , il le supplia que pour faire justice à l'un & à l'autre party, il fust venir en sa presence les plus sçavans Prestres des Gentils , pour les faire disputer avec le Docteur de la Loy du vray Dieu , ajoutant qu'il ne seroit pas difficile de découvrir la verité. L'Usurpateur furieusement choqué de la liberté de Teriadeven , luy reprocha avec colere . qu'il sostenoit le party d'un infame Docteur d'une Loy étrangere , & luy commanda sur le champ d'adorer quelques Idoles qui estoient dans la Salle. A Dieu ne plaise , repliqua le

Cathecumene, que je commence
 une telle impieté. Il n'y a pas
 longtemps que j'ay esté miracu-
 leusement guéri d'une maladie
 mortelle par la vertu du saint
 Evangile ; & comment oserois-
 je y renoncer pour sacrifier aux
 Idoles ? Ce seroit en mesme
 temps perdre la vie de l'ame &
 celle du corps. Ces paroles aug-
 menterent la rage du Tiran, mais il
 ne jugea pas à propos de la faire
 éclater pour des raisons d'Etat.
 Il s'adressa à un jeune Seigneur
 qu'il aimoit beaucoup, nommé
 Pouvaroudeven, & luy fit le mes-
 me commandement. C'est luy
 qui avoit esté aussi guéri d'une
 très-fâcheuse incommodité,,
 dont il avoit esté affligé pendant
 neuf années entières. Il balança
 quelque temps, mais enfin la
 crainte de déplaire au Tyran

qu'il voyoit furieusement irrité :
le porta à luy obéir aveuglement.
Il n'eut pas plustost présenté son
sacrifice devant la Pagode, qu'il
fut obligé de se retirer en son
logis, se sentant attaqué de son
premier mal avec tant de violence,
qu'il se vit réduit à la dernière
extrémité. Un chastiment si
subit le fit rentrer en luy mesme,
& l'obligea de recourir à son
souverain Maître, qu'il avoit
abandonné avec tant de lâcheté.
Il pressa avec beaucoup d'instance
qu'on luy apportast un Crucifix,
au pied duquel s'estant
prosterné, il luy demanda tres-
humblement pardon du crime
qu'il venoit de commettre, &
conjura la Divine miséricorde,
qu'ayant pitié de son ame, elle
eust aussi compassion de son corps.
A peine avoit-il achevé sa prie-

re , qu'il sentit qu'elle estoit exaucée , par une prompte santé , car il ne put pas douter que celui qui luy accordoit si subitement le rétablissement de la santé de son corps , luy voulust refuser celle de son ame.

Tandis que pouraroudevén sacrifioit , comme nous venons de dire , aux Idoles , le cruel Maravas s'adressa pour la seconde fois à Teriadeven , luy ordonnant en termes menaçans de suivre cet exemple , mais il fut bien étonné lors qu'il luy repartit , qu'il aimeroit mieux mourir mille fois que de renoncer à la Foy qu'il avoit embrassée , & pour ôter au Tyran toute espérance de le gagner , il s'étendit sur les vertus du Saint Evangile. Le Maravas outré d'une réponse si fiere , l'interrompit au plu-

test, & d'un ton moqueur. Tu vas voir, dit-il, la puissance du Dieu que tu adores, & quelle est la vertu de la loy que ton infame Docteur t'a enseignée. Je prétens que dans trois jours ce Scclerat expire sans qu'on touche à sa personne., par la seule force de nos Dieux. A peine eut-il dit ces paroles, qu'il commanda qu'on fît en l'honneur des Pagodes, le sacrifice qu'ils appellent *Patiragabipontabi*. C'est une espece de sorcellerie que ces Infidelles assurent estre d'une force à laquelle on ne scauroit résister. Il faut absolument que celui contre lequel on l'a préparé périsse sans remission, d'où vient qu'on l'appelle quelque-fois *Sattaroutoangam*, c'est à-dire, Destruction totale de l'Ennemy. Ce Prince Idolâtre

employa trois jours entiers dans cet exercice diabolique, faisant plusieurs sortes de Sacrifices pour ne pas manquer son coup. Quelques Gentils qui estoient presens & qui avoient entendu quelquefois les exhortations du Confesseur de J. C. avoient beau luy représenter qu'il se donnoit beaucoup de peines inutilement, que tous ses maléfices n'auroient aucune vertu contre un homme qui se moquoit mesme de la puissance de tous leurs Dieux. Ces discours piquerent jusqu'au vif l'ame du Tyran, & croyant avoir manqué à quelques circonstances dans le premier sortilege, qui n'eut aucun effet, il recommença le mesme Sacrifice jusques à trois fois. Il fallut, pour le retirer de l'extrême confusion où

il estoit de voir encore le saint homme en parfaite santé , que quelques-uns des principaux Ministres de ces faux Dieux , aussi honteux que luy , vinssent luy demander permission de faire un autre Sacrifice , contre lequel il n'y avoit point de ressource. Ce sortilege est le *Sat-
pecham* qui a une vertu si infail-
lible , qu'il n'y a , disent ils , aucune puissance divine ou hu-
maine qui ne succombe , & ne
soit entièrement détruite , &
qu'ainsi le nouveau Prédicateur
mourroit le cinquième jour. Des
assurances si positives soulage-
rent un peu le Tiran dans le de-
sespoir où il estoit de se voir con-
fonde avec tous ses Dieux , par
un seul homme qu'il tenoit dans
les fers , & pour qui il avoit
un mépris extrême , mais il

le fut encore bien plus , lorsque les cinq jours du Sarpecham étant expirez , le saint Missionnaire qui devoit estre entierement détruit , n'avoit pas mesme perdu un seul cheveu. On luy fit accroire que ce Docteur de la nouvelle loy estoit un des plus grands Magiciens qui fust au monde , & qu'il n'avoit résisté à la vertu de leurs Sacrifices que par la force de ses enchantemens Ranganadadeven prit aisément ces impressions , & ayant fait venir le Pere Jean de Britto en sa presence , il luy demanda en luy montrant un Breviaire , qu'on luy avoit osté lors qu'on le fit prisonnier , si ce n'estoit pas de ce livre qu'il tiroit cette puissante vertu qui avoit rendu jusques alors tous leurs enchantemens inutiles , & comme le

saint homme luy eut répondu qu'il n'en falloit pas douter ; & bien, dit le Tiran, je veux voir si ce livre se rendra aussi impénétrable à nos mousquets , qu'il t'a rendu invincible à nos Sacrifices. Et sans différer il commanda qu'on luy attachast le Breviaire au col, & qu'on le fît passer par les armes. Déjà les Soldats étoient prêts de faire leur décharge , quand le genereux Teriadeven s'écria hautement qu'il ne vouloit pas vivre si l'on faisoit mourir son bon Maître. Ranganadadeven qui voyoit déjà quelque émotion parmy les Troupes, eut peur d'une revolte, parce qu'il ne doutoit pas que Teriadeven ne trouvast encore plusieurs Grands de son party qui soulèveroient le Peuple en faveur de leur Prince légitime ;

& qu'on ne souffriroit pas qu'il fust insulté publiquement lors qu'il vouloit s'opposer à une injustice si manifeste. Ces considerations firent reprimer l'emportement de Ranganadadeven. Il fit mesme semblant de revoquer l'ordre qu'il avoit donné, & voulut qu'on remist en prison le Confesseur de J. C. mais dès ce jour-là il prononça sa Sentence de mort, & afin qu'elle fust excurée sans obstacle il fit partir le Pere secrettement sous une bonne escorte qui devoit le mener à Ourvandeven, Frere du Tiran, & Chef d'une Pleuplade située à deux journées de la Cour avec des ordres pressans & secrets de le faire mourir en diligence. Quand on signifia ce commandement à ce saint Homme, la joye qu'il eut de

de se trouver si près du comble de ses desirs, fut extrêmement modérée, se voyant obligé de quitter ses chers Enfans. Il n'est pas croyable combien cette separation luy fut sensible. Il ne put retenir ses larmes & ses soupirs, qui l'empêchèrent de parler pendant quelque temps, mais comme il n'y avoit pas un moment à perdre il les embrassa tous quatre tendrement les uns après les autres, les animant chacun en particulier à la constance par des motifs pressans & conformes à l'état où ils estoient, & à la portée de leurs esprits. Ensuite s'adressant à tous en general, il leur fit un Discours si touchant & si pathétique, pour les exhorter à demeurer fermes dans la confession de la Foy, & à don-

Mars 1695. E

ner genereusement leur vie pour le veritable Dieu, de qui ils l'avoient receüe; que les Gentils mêmes qui estoient presens, en furent attendris jusques aux larmes. Ils ne pouvoient assez s'étonner de la tendresse que le Serviteur de Dieu faisoit paroistre pour ses Disciples; jusqu'à estre insensible aux approches de la cruelle mort qu'il alloit souffrir, ny assez admirer la genereuse resolution des autres quatre Confesseurs de J. C. qui montroient tant d'impatience de repandre leur sang pour l'amour de leur Sauveur. Ainsi avec une mutuelle douleur le Pere sortit de la prison de Ramanadambouran, parmy les sanglots, les larmes & les cris de ses Disciples, qui demandoient avec instance de le suivre

GALANT,



& de mourir avec luy. Il parut
sur le soir de Ramanandanbou-
ran avec des Gardes qu'on luy
donna, mais il estoit si abattu &
si épuisé, que ce ne fut qu'après
des peines incroyables qu'il arri-
va au lieu de son Martire. Il luy
eust même esté impossible de
faire tout ce grand chemin, si
les Gardes, quelque ordre qu'ils
eussent de le traiter avec toute
sorte d'inhumanité, n'eussent
eu quelque compassion de luy,
en luy permettant de se servir
quelque temps d'un cheval
qu'un Chrestien luy avoit mena-
gé. On le luy osta incontinent
après, pour l'obliger de faire le
reste pieds nuds avec tant de
cruauté, que les Bourreaux qui
l'accompagnoient voyant qu'il
ne pouvoit mettre un pied de-
vant l'autre, parce qu'ils estoient

extrêmement enfléz , & si fort blesséz, qu'on pouvoit suivre ses vestiges à la trace de son sang , résolurent à force de coups de luy faire avancer le pas : mais enfin craignant qu'il n'expirast de foiblesse , ils se mirent à le tirer impitoyablement le long du chemin. Les douleurs qu'il souffroit jointes alors à l'extrême foiblesse où il se trouvoit , n'ayant pour toute nourriture qu'une petite mesure de lait pendant ce pénible voyage de trois jours furent si extraordinaires , que les Payens même s'étonnoient de le voir encore en vie. Ce fut dans ce pitoyable équipage que cet homme véritablement Apostolique arriva le 31. Janvier à Orcour, où devoit s'accomplir son martyre.

Orcour est une grande Bour-

gade , située sur le bord de la Riviere de Pambarou , aux confins de la Principauté du Prince des Maravas. Si-tost que le Frere du Roy , qui commande en ce lieu-là , & qui est aussi inhumain que luy , eut appris l'arrivée du Serviteur de Dieu , il le fit comparoistre devant luy. Ce Barbare , qui croyoit avoir quelque interest de luy prolonger la vie , le traita un peu moins cruellement qu'on n'avoit fait jusqu'alors. Il y avoit environ neuf à dix ans qu'Ourcardeven estoit paralytique des pieds & des mains & aveugle , & comme il avoit oüy quelquefois parler des Miracles que Dieu operoit par le S. Evangile , il conceut quelque esperance qu'un Docteur si celebre de la nouvelle Loy , & qui estoit en son

pouvoir, ne luy refuseroit pas une grace, que tant d'autres avoient receüe. C'est pourquoy après luy avoir parlé avec beaucoup de douceur dans cette premiere audience, où l'on ne parla que de Religion, il luy envoya le lendemain, toutes ses Femmes, qui se prosternerent à ses pieds, pour le convier de donner la santé à leur Mary; mais comme le Pere de Britto les eut renvoyées sans leur rien promettre, celuy cy le fit encore appeller en sa presence, pour en obtenir le miracle à quelque prix que ce fût. D'abord il luy promit que s'il luy donnoit la santé, non seulement il le tireroit de prison, & le delivreroit de la mort, mais encore qu'il le combleroit de riches presents. Ce ne sont pas de sembla-

bles promesses , luy repartit le Saint Homme , qui pourroient m'obliger à te rendre la santé , si j'en étois le maître , & je ne pense pas aussi que la crainte de la mort pût m'y contraindre. Il n'y a que Dieu seul dont la puissance est infinie , qui puisse t'accorder cette grace. Cependant si tu juges qu'on puisse te soulager par quelques remèdes humains , il ne tiendra pas à moy que je ne te les procure. Le Barbare qui demandoit un miracle , fut choqué d'une telle réponse , à laquelle il ne s'attendoit pas. Il commanda aussitost qu'on ramenast le Prisonnier dans son cachot , & que sans plus différer on préparast les instrumens de son supplice. Soit qu'Orcar-deven eust ordonné qu'on le serrast de plus près , ou que

Dieu le permist pour augmenter la couronne de son Serviteur, on ne luy donna les trois jours suivans, qui furent les derniers de sa vie, qu'un peu de lait, & beaucoup moins qu'à l'ordinaire; de sorte que si on ne se fust pas pressé de le faire mourir par le fer, il seroit bien-tost mort de faim & de misere. Le 3. de Février, qui fut la veille de son martyre, il trouva moyen de m'écrire de la Prison une lettre qu'il adressa à tous les Peres de la Mission, & que je garde comme une precieuse Relique. Il n'avoit alors ny plume ny ancre; ainsi il se servit pour l'écrire d'une paille, & d'un peu de charbon détrempe avec de l'eau. Voicy les termes de la Lettre.

Mes Reverends Peres & tres-
chers Compagnons.

Vous avez veu du Catechiste
Caraquiven ce qui s'est passé dans
ma prison jusqu'à son départ. Le jour
suivant qui fut le 28. Janvier, on
me fit comparoistre en jugement, où
je fus condamné à estre tué à coups
de mousquet. J'estois même déjà ar-
rivé au lieu où cette execution se
devoit faire, & tout estoit prest
lors que le Maravas apprehendant
quelque émotion, ordonna qu'on me
separast de mes chers Enfans & glo-
rieux Confesseurs de I. C. pour me
mettre entre les mains de son Frere
Ourcardeven, afin qu'il me fust mou-
rir sans differer davantage. J'arri-
vay avec beaucoup de peine à sa Cour
le dernier jour de Janvier, & le mê-
me jour il me fit venir en sa presen-
ce, où il se fit une grande dispute.

E 5

Après qu'elle fut achevée on me remena en prison, où je suis à présent, attendant la mort pour mon Dieu & Seigneur. C'est la seule esperance qui m'a obligé de venir deux fois aux Indes & parmi les Marais, pour y trouver cet heureux terme de mes desirs. Il est vray que la peine est grande, mais la recompense l'est encore davantage. Tout le crime dont on m'accuse, c'est que j'enseigne la loy du vray Dieu, & qu'on n'adore plus les Idoles. Puis que cette faute prétendue est une vertu, il n'y a que de la gloire à en souffrir le chastiment. C'est ce qui me cause beaucoup de consolation en Nostre-Seigneur. Les Soldats me gardent toujours à vue. Ainsi je ne puis pas vous écrire plus au long. Adieu, mes Peres. Je vous demande vos saintes benedictions, & me recommande à vos saints Sacrifices. De la Prison d'Orcour le 30

*Février 1693. De toutes vos Réve-
rences le Serviteur en J.C. JEAN DE
BRITTO.*

Ce fut avec cette genereuse
constance & ce grand courage
qu'il attendit l'heureux moment
de son Martyre. Le Tiran qui
avoit eu des ordres exprés de le
faire mourir incessamment,
voyant qu'il ne pouvoit l'obli-
ger à entreprendre de le guerir,
le mit entre les mains de cinq
Bourreaux pour le couper en
pieces, & l'exposer à la vûe du
Public à une portée de mousquet
de la Peuplade. On avoit planté
un grand pieu, ou une espèce
de mast au milieu d'une vaste
campagne, qui devoit servir de
Theatre à ce spectacle sanglant.
Sur le Midy du 4. Février, on
y mena le Serviteur de Dieu

pour y achever son sacrifice en
 presence d'une infinité de peu-
 ples qui estoient accourus de
 toutes parts dès que la nouvelle
 de sa condamnation s'estoit ré-
 panduë dans le Pays. Estant ar-
 rivé auprès du mast, il pria les
 Bourreaux de luy donner un mo-
 ment pour se recueillir, ce qu'ils
 n'eurent pas de peine à luy ac-
 corder. Alors s'estant prosterné
 à genoux devant tout ce grand
 monde, il entra dans une haute
 contemplation; car quels pûrent
 estre les sentimens de ce saint
 Pere dans une semblable conjon-
 cture, persuadé qu'il estoit, qu'il
 alloit jouir dans quelques mo-
 mens de la vision beatifique, &
 s'unir éternellement avec son
 bon Maistre. Les Gentils furent
 si touchez de son extrême hu-
 milité & de sa tendre devotion,

qu'ils ne purent retenir leurs larmes. Plusieurs même d'entre-eux s'échaperent jusqu'à blâmer la cruelle tyrannie dont on usoit envers ce saint Homme. Après un quart d'heure d'oraison, il se leva avec un visage riant, qui montrait assez la tranquillité de son cœur; & s'approchant des Bourreaux, qui s'esloient retirez à l'écart, il voulut les embrasser tous à genoux avec une affection & une joye qui les surprit. S'estant ensuite relevé; Vous pouvez, leur dit-il, mes Freres, faire de moy à present ce qu'il vous plaira, ajoutant beaucoup d'autres expressions pleines de douceur & de charité, dont on n'a pû sçavoir les termes exprés. Les Bourreaux se jetterent sur luy pour le dépouiller, & ils le firent avec

rant de brutalité qu'ils luy déchirèrent sa robe pour n'avoir pas la peine de la défaire, mais ayant apperçû le Reliquaire qu'il avoit coutume de porter au col, ils se retirèrent en arriere se disant les uns aux autres que c'estoit asseurement dans cette boiste qu'estoient les charmes dont il enchantoit ceux de leur nation qui suivoient sa doctrine, & qu'il falloit bien se donner de garde de la toucher pour n'estre pas séduits comme les autres. Cette ridicule pensée leur fit prendre une resolution cruelle, car ayant voulu couper avec leur sabre le cordon qui tenoit ce Reliquaire, ils luy firent une profonde playe au costé, dont il sortit une grande quantité de sang, que le saint Martin offroit à Dieu, comme les pré-

mices du Sacrifice qu'il estoit sur le point d'achever, & comme ils étoient persuadez que les charmes magiques des Chrétiens estoient assez puissans pour résister au tranchant de leur épée, ils se firent apporter une grosse hache, dont on se servoit dans leurs Temples pour égorger les victimes de leurs Idoles, après quoy ils luy attachèrent une corde à la barbe, qu'ils luy passèrent autour du corps pour tenir sa teste panchée sur l'estomac pendant qu'on luy déchargeoit le coup. Le saint Homme se mit aussi-tôt à genoux, levant les yeux au Ciel, & attendant en cette posture la Couronne du Martyre, lorsque deux Chrétiens Maravas qui étoient mêlez parmy les autres Assistans,

ne pouvant plus retenir l'ardeur dont leurs cœurs estoient embrasés, fendirent la presse, & allèrent se jeter aux pieds du saint Confesseur, protestant aux bourreaux qu'ils vouloit mourir avec leur bon Pasteur, puis qu'il s'exposoit avec tant de zèle à mourir pour eux ; que la faute, s'il y en avoit dans une si sainte conduite, leur estoit commune, & qu'il estoit juste qu'ils en partageassent la peine avec luy. Le procédé de ces deux fervens Chrétiens, dont on n'avoit jamais vû d'exemple, surprit toute cette assemblée de Gentils ; & irrita les bourreaux, mais n'osant pas les punir, ils les mirent à l'écart après s'en estre assurez, & sans differer davantage, ils retournèrent au Pere de Britto, & luy couperent

la teste. Ce saint Corps devoit tomber naturellement sur le devant comme il estoit panché, mais on fut bien surpris de le voir tomber à la renverse, avec la teste qui y tenoit encore les yeux tournez vers le Ciel. On acheva de la séparer de peur que par ses enchantemens, il ne trouvast le moyen de la réunir avec son corps. Ils luy couperent ensuite les pieds & les mains, & attachèrent le reste du corps avec la teste, sur le mast qui estoit dressé, afin qu'il fust exposé aux outrages des Payfans. Après cette execution les bourreaux menèrent au Tiran les deux Chrestiens qui s'estoient venus offrir au Martyre. Ce barbare avec sa cruauté accoutumée, leur fit couper le nez & les oreilles, qui

#14 : MERCURE

est le supplice le plus infame dont on use en ce Pays. Un d'eux, pleurant amèrement, sa disgrâce pour n'avoir pas esté si heureux que de donner sa vie pour J. C. revint au lieu du supplice. Il y considéra à loisir les saintes Reliques qui y estoient répandues, & après les avoir ramassées devotement, il les porta avec respect auprès du mast, au pied duquel il demeura quelque temps en priere avant que de se retirer.

Voila, mes RR. PP. quelle a esté la glorieuse fin de nostre tres cher Compagnon le R. P. Jean de Brito. C'estoit là l'heureux moment après lequel il soupiroit depuis si longtemps. C'est aussi ce que nous sommes venus chercher dans les Indes.

Dans le même moment que

je sceus la nouvelle de la prison de nostre glorieux Confesseur, je me mis en chemin pour aller aux Maravas, & l'assister autant que je pourrois dans tous ses besoins, mais après avoir marché quelques jours avec beaucoup de diligence, on vint m'apprendre les nouvelles seures de son martyre. Pour me contenter j'estois resolu de passer outre; mais les Chrestiens qui m'accompagnoient, & les Gentils qui se trouvoient là presens, me representèrent que si j'allois plus avant, j'exposerois cette pauvre Chrestienté à une nouvelle persecution sans esperance d'aucun succès. Je changeay de resolution, & je me retiray dans une Bourgade voisine pour secourir plus commodement

ceux qui estoient encore dans les prisons , & pour tâcher de retirer les saintes Reliques du Martir , & les faire detiement ensevelir. Je ne manqueray pas d'avertir vos Reverences de ce qui se passera , & de leur écrire les autres choses memorables qui se sont passées pendant sa prison , jusqu'à ce qu'il ait consommé son Sacrifice.

Le Jeudy 3. de ce mois , M. l'Abbé de Saint Pierre, premier Aumônier de Madame, aussi distingué par les avantages de sa naissance que par la beauté de son esprit , vint prendre seance à l'Academie Françoise , qui l'avoit élu pour remplir la place de feu M. Bergeret. Il commença son Remercement en disant , que quelque grand que

fust un bienfait , il pouvoit estre égalé par des sentimens de reconnoissance , & que l'amour des Lettres, la haute idée qu'il avoit des beaux Arts , la veneration qui luy estoit naturelle pour tout ce qui en portoit le caractere, luy faisant connoître parfaitement quel bonheur c'estoit pour luy d'entrer dans une Societé dont les belles Lettres avoient formé les liens , & dicté les Loix, qu'elles animoient sans cesse de leur esprit, & à qui elles ouvroient tous leurs trésors , il croyoit avoir dequoy s'acquitter de la grace qu'il avoit receüe, puis qu'il en sçavoit tout le prix , & qu'on n'y pouvoit avoir le cœur plus sensible. Après avoir dit que la nature s'efforce inutilement de former de grands Hommes, & que son ou-

vrage demeure toujours defectueux, de quelques dons & de quelques richesses qu'elle les pare, si les Lettres ny mettent la derniere main, il fit voir les avantages qu'en avoit receus l'illustre Academicien à qui on le faisoit succeder. Il passa à l'Eloge de M. le Chancelier Seguier, & dit que si ce Chef de toutes la Magistrature avoit donné au Conseil une plus belle forme, si sous luy les Loix du Royaume avoient pris une nouvelle vigueur, tout cela n'estoit venu que de l'autorité qu'il s'estoit acquise par la force, la douceur, l'insinuation & l'agrément de son esprit, & qu'on ne devoit point douter qu'il ne dût pour la plus grande partie aux belles Lettres, des qualitez si solides & si aimables. Cet Eloge

fut suivi de celui du grand Cardinal de Richelieu. *Quels talens,* dit-il, *pour les plus grandes affaires, c'est à-dire pour le Gouvernement des hommes! Quelle capacité, quelle étendue, quelle force! Il formoit sans confusion, & suivoit sans lassitude un nombre infiny de projets d'une nature toute différente. Il voyoit tout d'un coup dans chaque affaire plus loin & plus distinctement que ceux qui eussent employé beaucoup de temps à la pénétrer. Il en decouvroit toutes les faces, & après s'estre déterminé avec sûreté, il avoit l'art de porter les autres à son point de vue, & de leur faire voir les choses comme il les voyoit. Il persuadoit; & quelle supériorité que de sçavoir persuader! De si grands talens percèrent au travers des obstacles les plus difficiles, & élevèrent une fortune éclatante qui exci-*

toit l'envie des ames vulgaires; mais ce qui estoit en luy véritablement digne d'envie, ce fut le noble usage qu'il fit de cette grande fortune. Il ne s'en servit qu'à mettre la France à ce haut point d'élevation qui nous étonne encore, nous qui avons vu cette grandeur portée incomparablement plus loin par une main plus ferme, plus sage & plus hardie. Avec la puissance de ce Ministre s'accroissoit incessamment celle de sa patrie & ce qui n'est donné qu'aux grandes ames, il put avoir de l'ambition par vertu. M. l'Abbé de Saint Pierre ajouta que quelque avantage que l'on pust donner au genie & à la nature ne pouvoit disputer aux lettres l'honneur d'avoir contribué à former cet homme extraordinaire; que les obscuritez qui reburent dans les sciences, redoubloient son ardeur,

deur, & qu'où les autres éprouvoient leur foiblesse, c'estoit-là qu'il sentoît toujours mieux ses forces. Il parla ensuite du Dictionnaire que l'Academie a finy, & de la Grammaire à laquelle elle se prepare à travailler. *Ce sont à la verité*, poursuivit-il de ces travaux dont les esprits vulgaires n'ont garde de tenir aucun compte, mais dont les esprits du premier ordre voyent la beauté, l'importance & la necessité. C'est ce qu'a veu ce Genie que la Providence a mis sur nos testes. Il sçait qu'une partie du bonheur de son Estat tient à des choses peu importantes en apparence, & y tient par des liens tres-forts, quoy qu'imperceptibles pour les esprits superficiels. Il sçait, ce Prince distingué entre les Princes Chrestiens par une pieté pleine de raison, que les vices, les crimes & les malheurs

Mars 1695.

F

de la société, sont des suites nécessaires de la barbarie & de l'ignorance ; que le Christianisme aussi spirituel, aussi pur & aussi élevé qu'il l'est, ne trouvera jamais plus de soumission que parmi les esprits les plus éclairés & les plus solides, & qu'en faisant fleurir les lettres, en augmentant la lumière des esprits, on affermit l'empire de la Religion, & on luy ouvre le chemin à de nouvelles conquêtes. Rempli de ces vues, il récompense libéralement ceux qui excellent dans les beaux Arts & dans les Sciences. Il comble de ses bienfaits ces hommes rares, qui ont mérité par leurs Ouvrages la plus grande réputation de l'éloquence. Il a pris le nom de Protecteur de l'Académie Française, nom qui la distingue de toutes les Compagnies du Royaume, & qui vous donne un droit plus particulier d'attendre des

marques de sa bonté. C'est ainsi, Messieurs, que sont estimées les belles lettres par un Prince qui a reçu le caractère du Sage, le don précieux de mettre le juste prix à chaque chose. Il finit par de nouvelles assurances qu'il donna à cette celebre Compagnie, de la reconnoissance qu'il conserveroit toujours de la grace qu'elle luy avoit faite en luy donnant part à ses honneurs, à ses glorieux travaux & à ses avantages.

Après que M. l'Abbé de Saint Pierre eut achevé son Discours, M. de la Chapelle, Chancelier de l'Academie, dit qu'il n'estoit pas besoin que la sensibilité de son cœur répondist de ses sentimens pour un bienfait dont il s'acquittoit en le recevant, puisque c'estoit payer une grace que d'en estre digne. Il parla de la

douleur dont il venoit consoler la Compagnie , en faisant revivre en luy par ses belles qualitez l'illustre Mort qu'elle regrettoit à quoy il ajousta que si la modestie de ce nouvel Academicien l'avoit obligé de cacher , dans l'éloge qu'il venoit de faire des belles lettres , une partie de l'éclat qui rejallissoit sur luy , il trouvoit qu'il luy seroit honteux de s'en taire , puisque c'estoit faire son éloge que de montrer tout l'honneur accordé à son mérite. *Si je regarde l'Academie,* continua t'il , *comme le Temple de l'immortalité , où tous ceux qui sont receus , trouvent une source inépuisable de la plus pure & de la plus veritable gloire , ce n'est point parce qu'un Roy digne de servir de modele à tous les Rois , a bien voulu se declarer nostre Protecteur ; ce n'est*

point parce que , s'il m'est permis de parler ainsi , il nous a élevé luy-mesme un Tribunal dans ces lieux augustes , toujours remplis de Sa Majesté ; ce n'est point parce que nostre établissement a esté formé par un homme dont tous les des-seins , & tous les ouvrages ont esté au dessus de l'homme ; enfin ce n'est point parce que nous rassemblons en un seul corps ce que toutes les conditions différentes ont de grand & de respectable, & que tant de dignitez parmy nous confonduës, relevent d'autant plus celle de cette Compagnie , qu'elles y sont sans rang & comme ignorées ; une idée plus haute & plus flatteuse m'éclaire ou m'ébloüit, quoy qu'il en soit , m'entraîne & me force de la suivre. Cette institution d'une Assemblée d'hommes choisis entre tout ce qu'un vaste Empire en peut produire d'illustres

*pour les lettres , destinez & sans
cesse occupez à polir, à perfectionner,
à mettre une langue en estat de vivre
long temps mesme après les Peuples
à qui la nature l'a donnée, si ce n'est
pas le supreme degré de la superiori-
té sur les autres Peuples, le plus haut
point de grandeur & de puissance,
le comble de la gloire pour une
Nation, c'en est du moins le signe le
plus éclatant , la marque la plus
certaine. C'en est , pour ainsi dire ,
le sceau irrevocable , & il semble
que la Providence qui gouverne
l'Univers , n'ait donné le goust &
l'idée des Academies , qu'aux Na-
tions qu'elle a formées pour comman-
der aux autres. Il s'étendit ensuite
sur l'utilité des Academies, & en
parlant de l'Academie François-
se , que l'on devoit regarder
comme le gage & le sceau de
l'immortalité assurée au nom*

François, il dit que sa fortune avoit marché d'un pas égal avec celle de la Monarchie, que le même ministre avoit jetté les fondemens de la puissance de l'une, & donné la naissance à l'autre, & que le même Monarque ayant achevé l'un & l'autre ouvrage, les avoit portez tous deux à ce point de grandeur & de perfection où les vœux du Ministre n'avoient pû atteindre.

Qui pourra, dit-il sur la fin de son discours, nous acquitter envers ce Prince, sans qui nous ne serions pas mesme en estat de nous souvenir de nostre Fondateur ? L'Eloquence ne nous fournit plus d'ornemens qui ne soient trop au dessous des nouveaux sujets d'admiration & de louanges qu'il nous fournit tous les jours, & ce seroit trop abandonner le soin de nostre gloire ; que d'en-

treprendre de relever la sienne par nos paroles. Que nos esprits ne tentent donc plus d'inutiles efforts. N'employons désormais pour luy que le langage de nos cœurs. C'est le seul que ses vertus heroïques ne nous rendent pas inutile. Puissent ses armes estre toujours victorieuses ! Puisse le Dieu des Armées , le vray Dieu dont il défend la cause , le combler d'autant de prosperitez qu'il luy a donné de vertus ! Puisse son regne par le nombre des années surpasser autant les plus longs regnes , que par l'éclat de ses actions il surpasse les plus glorieux.

Ces deux Discours ayant esté prononcez , on leut un Ouvrage de Poësie de M. Boyer. Il avoit pour titre , *Portrait de la Charité* , & il reçut de grands applaudissemens.

Je vous envoie une Epistre

en Vers, dont le tour est aisé & naturel, & fait voir que l'Auteur sçait le monde. Il est moins difficile de s'élever que d'attraper ce stile d'honneste-homme que tous les gens de bon goust estiment, & qu'ils trouvent dans peu d'Ouvrages.

A M. LE DUC

DE VENDOSME,

Sur sa nomination au Generalat
des Galeres.

V Endosme, malgré moy, je cède
aux deux transports

Du Dieu des Vers qui m'anime,

Je sens malgré mes efforts

Que d'une involontaire rime

Ce Dieu va former les accords.

C'estoit assez que la Prose

Modeste, & sans ornement

E s

De Toy nous dist quelque chose
Pour te loger dignement ,
Car , mon Prince , c'est d'un songe
Tirer des réalitez ,
Qu'emprunter les vanitez
Du langage du mensonge ,
Pour dire tes veritez.



Laiſſons à la Renommée
Publier tes actions ,
Qui paroistroient fictions ,
Si tu n'avois dans l'Armée ,
A nostre perte animée ,
Pour témoins , vingt Nations.
C'est cette seule Déesse ,
Qui par tout suit tes pas ,
Qui doit chanter ta sagesse ,
Ton sang froid dans les combats.
Elle seule peut bien dire
Jusques cù va ton ardeur ,
Et ce que doit cet Empire
A ton bras , à ta valeur.

*C'est elle qui dans les airs ,
Pour Toy , déployant ses ailes ?
Porte tes grandeurs nouvelles
Aux deux bouts de l'Univers ,
Qui planant sur la Marseille
Te vit , à cette Bataille ,
Couvrir de morts les sillons ,
Où dans un étroit passage
S'opposoient à ton courage
Les plus épais Bataillons.*



*Icy c'est plutôt aux hommes.
C'est à tous tant que nous sommes
Qui ressentons ta bonté ,
D'aller publiant sans cesse
Quel air haut , quelle noblesse ,
Brille en ta simplicité ;
De quel prix inestimable
Pour nous est un Prince aimable
Qui sçait accorder si bien ,
Loin de toute fierté vaine ,
Aux talens d'un Capitaine .*

Les vertus d'un Citoyen.



*Quoy donc, le Dieu qui m'enfla-
me,*

*Et qui, bien ou mal, m'apprit
L'art de louer ta grande ame,
Ne dit rien de ton esprit ?
Pour te plaire davantage,
Apollon l'a fait exprès.
Il sçait combien tu te plais,
Dans un simple badinage,
Quelquefois à l'oublier
Et croiroit commettre un crime,
Tout grand qu'il est, tout sublime,
D'oser l'aller publier.*



*Mais où suis-je ? quelle yvresse
Hors de moy m'a transporté ?
J'entens des cris d'allégresse.
Quel bruit d'un autre côté
Vient de frapper mon oreille ?
Je vois du Port de Marseille,
Tout ce pompeux appareil,*

*Et nos Galeres parées
Faire briller au Soleil,
Leurs magnifiques livrées:
J'entens ces Reines des Mers
Des cris de mille coupables,
Et des voix des misérables,
Former de charmans concerts.*



*Je le vois, sur sa Galere
Ce General est monté.
Déjà son humanité
Dans le sein de la misere,
A fait naistre la gayeté,
Et déjà son air affable,
A dans ce séjour affreux
Consolé ces malheureux,
Scurs que son cœur pitoyable,
De leurs maux se touchera,
Et que sensible à leurs peines,
Ne pouvant briser leurs chaines,
Sa main les relaschera.*



Fuyez, Galeres d'Espagne,

Desormais loin de ces bords.

Allez cacher dans vos Ports

La peur qui vous accompagne ;

Vendosme s'en va sur vous

Bientost lancer ce tonnerre

Dont tant de fois sur la terre

Il a fait sentir les coups,

Et je vois déjà Neptune ,

Qui pour plaire à Jupiter

S'empresse de luy prestér

Son Trident & sa Fortune.



Ainsi par la bienveillance ,

De ce grand Roy des François ,

Qui déjà deffous tes loix

Avoit remis sa Provence ,

Tu vois croistre ta puissance ,

Et l'un & l'autre élément.

Charmé de son esclavage ,

Se disputer l'avantage

D'obéir aveuglément.



D'une telle confiance ,

*Mon Prince , connoy le prix ,
C'est l'effet de la prudence ,
De la bonté de Louis.*

*Ton Roy sçait pour sa Personne
Quel est ton attachement ,
Qu'en luy tu crois la Couronne
Son plus leger ornement ,
Pour l'Estat quel est ton Zele ,
Et d'un Sujet si fidele.
Il connoist le dévouement ;
Et c'est cette connoissance
Qui seule fait ton bonheur ,
Et la seule recompense
Qui pouvoit flatter ton cœur.*

Vous avez peut-estre enten-
du parler d'une Declaration du
Roy , registrée en Parlement ,
portant suppression de la Cham-
bre Royale des Medecins des
Universitez Provinciales à Pa-
ris , & de l'Arrest du Conseil
d'Etat touchant la même sup-

pression. Cette affaire a fait icy beaucoup de bruit , & il ne faut pas s'en étonner. Ceux qui défendent les méchantes Causes crient toujours bien haut, & se servent des plus fortes couleurs, & de la plus vive éloquence pour obscurcir la vérité , & empêcher qu'elle ne soit reconnue. Si les Charlatans , les Empiriques , les Gens à secrets qui pour se faire écouter promettent hardiment ce qu'ils ne peuvent tenir , & s'opposent à toutes les regles & à tous les usages pour paroître merveilleux; si ces gens là , dis-je , qui risquent tout à cause qu'ils n'ont rien à perdre, sont dangereux , parce qu'ils étonnent ceux qui aiment la vie, on peut juger de ce qu'un Corps composé en partie de personnes.

qui ne cherchent qu'à imposer pour se faire croire, est capable de dire, d'inventer, & de faire pour se maintenir. Imaginez-vous donc qu'il n'y a point de ressorts que ce Corps n'ait fait mouvoir; & que puis qu'il a succombé, sa Cause doit avoir esté trouvée bien mauvaise. Il semble qu'après que le Roy. a fait tant de choses pour sa gloire & le bien de ses Sujets, & qu'il s'est déclaré l'Ennemy du vice & le Protecteur de la vertu, il ne manquoit plus à ce grand Prince, que de faire agir son autorité pour arrester l'inondation qui remplissoit Paris de gens sans aveu, qui profitant du desir que chacun a de se conserver la vie, la faisoient perdre tous les jours à une infinité de personnes, en suivant des routes

inconnuës aux vrais Medecins, aux Malades , & même à ceux qui entreprenoient de les guerir, Quelle gloire pour ceux qui ont inspiré au Roy le dessein d'empêcher que ses Sujets ne fussent abusez dans le temps où l'on abandonne sa vie à celui qui promet le plus hardiment de guerir le Malade , & que Paris a de graces à rendre à Sa Majesté ! On ne fera plus exposé aux risques qu'on couroit en écoutant les discours seducteurs d'une infinité d'ignorans auxquels le Public pouvoit ajoûter foy, lors qu'il les voyoit professer la Medecine. Ce n'est pas qu'on ne doive point mourir entre les mains des vrais Medecins, puis que les hommes ne sont pas immortels , mais on peut dire avec plus de seureté qu'on ne le

diroit lors qu'ils sont traitez par les Charlatans , que s'ils ne sont pas gueris , ils ne sont pas tuez, ou que du moins il n'y a pas lieu de s'assurer de la guerison des Malades avec la même certitude que lors qu'ils sont traitez selon les regles approuvées par les Siecles , & par une infinité de Sçavans.

La Declaration du Roy , & l'Arrest du Conseil d'Estat, dont je vous ay parlé au commencement de cet article, ayant donné lieu à un libelle en forme de requête , contre les Medecins de la Faculté de Paris, ils ont jugé à propos d'y répondre, pour rendre compte au Public des motifs qui ont engagé Sa Majesté à leur accorder la Declaration du 3. de May dernier, qui a supprimé les Medecins de la Chambre

Royale , qui par une témérité surprenante osent s'opposer aux intentions du Roy , & revenir contre un Arrest contradictoire du Conseil d'Etat, qui ordonne l'enregistrement de cette Declaration. La réponse qui a esté faite à leur injuste requeste , & qui fait voir d'abord que cette Chambre n'a pas eü le droit de s'appeller Royale , est divisée en trois parties , dont la première détruit les principales raisons sur lesquelles ces pretendus Medecins se fondent. La seconde prouve que de tous les faits qu'ils rapportent, il n'y en a aucun qui ne soit absolument faux ; & on fait connoître dans la troisième , que rien n'est plus téméraire ny plus facile à détruire que les calomnies qu'il entassent les unes sur les autres.

contre la Faculté de Medecine de Paris. Tout ce qu'on expose dans cette longue requeste, se reduit uniquement à deux propositions, l'une que le Roy n'a pas dû détruire la Chambre Royale, & l'autre qu'il ne l'a pas pû. Ils donnent pour raison de la dernière, que la puissance des Rois est bornée, & qu'il y a de certains actes émanez de cette puissance, tels que les Lettres Patentes sur lesquelles la prétenduë Chambre Royale est établie, qui estant une fois accordées, ne sont plus revocables par eux-mêmes, ny par leurs Successeurs. Cette maxime est insoutenable, & punissable même dans ceux qui l'avancent, puis qu'il n'y auroit rien de plus injuste que de prétendre que les Rois n'eussent pas le pou-

voir de casser des Edits obtenus par surprise , ou par d'autres mauvaises voyes. Ils disent pour prouver que Sa Majesté n'a pas dû détruire leur Chambre , que sa Declaration du 3. May dernier ne peut subsister , sans oster aux particuliers la liberté de se choisir un Medecin , sans abolir les droits & les privileges des Universitez , sans rendre les Bulles de leur établissement inutiles , sans revoquer les diverses Lettres Patentes de nos Rois qui les ont confirmées ; & enfin sans annuler l'Ordonnance de Blois , & une infinité d'Arrests & de Reglemens qui les ont maintenues. On convient que chacun doit avoir la liberté de se choisir un Medecin , aussi bien qu'un Confesseur , un Procureur , un

Avocat , mais le Confesseur devant estre ordonné par l'êvêque , & l'Avocat & le Procureur devant estre receus par le Parlement , il faut de même que le Medecin soit de ceux dont le sçavoir & la probité soient bien & deuëment reconnus , & le Peuple étant incapable par lui-même de distinguer le véritable Medecin du Charlatan & de l'Empirique, on a éably les Universitez , auxquelles les Magistrats ont remis le soin d'examiner la capacité de ceux qui veulent exercer une Profession si delicate, en sorte qu'il n'est pas permis à un Docteur d'une Faculté de pratiquer dans une autre. Si l'on dit que les privileges accordez par les Papes & par les Rois sont communs à toutes les Universitez , on ne

peut nier que le pouvoir des Chanceliers ne soit limité & déterminé dans les seules Universitez, dont ils sont Chanceliers, & comme les paroles qu'ils prononcent en conférant publiquement le bonnet de Docteur, ne donnent pas le droit d'enseigner la Medecine, & d'en faire des leçons publiques hors de l'étendue de leur Jurisdiction, elles ne donnent pas non plus celui de l'exercer hors de la mesme Jurisdiction. D'ailleurs, il est si vray que les Papes n'ont jamais prétendu conferer aux Medecins des Universitez étrangères le pouvoir de faire la Medecine à Paris, que Clement VI. donna une Bulle en 1340. par laquelle il excommunia non-seulement ceux qui pratiqueroient à Paris sans que la Faculté

té

té les eust approuvez, mais ceux
 qui se serviroient de semblables
 Medecins: outre que des Bulles
 des Papes ne pouvant avoir d'au-
 torité dans les Etats des Princes
 seculiers, si elles ne sont autori-
 sées par ces Princes, supposé
 que les Medecins des Facultez
 Etrangeres eussent effectivement
 receu par la formule des Chan-
 celiers qui les ont faits Docteurs,
 le droit de pratiquer la Medeci-
 ne à Paris, il faudroit pour en
 jouir qu'ils fissent voir des Or-
 donnances de nos Rois, qui les
 confirmassent dans ce privilege,
 & c'est ce qu'ils ne scauroient
 faire, puisque l'Ordonnance de
 Charles V. l. de l'année 1390
 veut que l'on informe contre
 ceux qui pratiqueront la Medeci-
 ne à Paris sans l'approbation
 de la Faculté, & qu'Henry, Roy

Mars 1695.

G

d'Angleterre , possédant la Ville de Paris, fit défense en 1423. à ceux qui ne seroient pas Licenciés en cette Université, d'y faire la Medecine , sous peine de prison. Le droit d'exclure de la pratique les Docteurs des autres Facultez est si ancien , que Galien luy-mesme fut contraint de quitter Rome, parce qu'il n'y étoit pas aggregé. Jules Scaliger, quoy qu'un des plus sçavans hommes de son temps, ne put obtenir le privilege de demeurer à Bordeaux , parce qu'il ne voulut pas se soumettre à l'examen; & à Montpellier mesme , on traite ces sortes de gens avec infamie, & après plusieurs tours faits par la Ville , on les en chasse d'une maniere honteuse. André du Laurens , pourveu d'une Charge de Professeur dans

la mesme Ville de Montpellier, ne put s'y établir sans subir les examens, & y prendre de nouveaux degrez. Primerosc, sçavant Medecin, & fils du premier Ministre de l'Eglise Francoise de Londres, ne put y estre reccu à pratiquer la Medecine, qu'après avoir esté interrogé pour estre aggregé au College de cette Ville-là; & le Sr Morisset, ancien Doyen de la Faculté de Paris, voulant s'établir à Lyon en 1664. à son retour de Savoye, où il avoit esté premier Medecin de Madame Royale, fut refusé par le College de cette Ville, où il ne voulut pas s'aggreger. Si les Medecins de Paris, après les longs & rigoureux examens qu'ils y ont subis, n'ont pas la liberté de pratiquer dans les

autres Villes du Royaume sans y estre approuvez de nouveau ; il seroit bien injuste, que des gens sans nom & sans capacité, vinssent au mépris de toutes les Loix, faire la Medecine à Paris sans aucune approbation, quand ils n'ont pas même ce droit dans les petites Facultez où ils ont esté receus, & où l'on ne les reçoit qu'en les faisant signer qu'ils iront pratiquer en d'autres lieux ; car si les Medecins des Universitez Provinciales vouloient exercer la Medecine dans la Ville où ils ont esté receus Docteurs, il faudroit necessairement qu'ils passassent tout de nouveau par des examens beaucoup plus longs & plus rigoureux que ceux dont ils sont sortis avec peu de peine, & encore moins d'honneur. La

profession de Medecine , estant
 du nombre de celles qui sont
 les plus susceptibles de trompe-
 rie, & de supposition, un des
 plus grands soins des Magistrats
 doit estre d'en empêcher les
 abus, & de détromper le Peuple
 que l'on surprend aisément, &
 qui ne sçait pas distinguer les
 habiles gens des imposteurs; qui
 promettent hardiment ce qui
 n'est pas en leur puissance; qui
 accablent le Malade de medica-
 mens inutiles qui ne sont respon-
 sables de leur doctrine qu'à leur
 étude particulière, & souvent à
 leur caprice: qui n'ont ny école
 ny direction, ny conférences
 autorisées, ni maximes certaines;
 Quoy qu'il ne faille pas oster
 aux particuliers la liberté de se
 servir du secours de ceux qu'ils
 font agreables, il faut oster au

public les occasions de la tromperie. On a beau dire que chacun dans sa maison use pour sa nourriture des viandes qu'il veut & pour la santé des remèdes qui luy plaisent ; les Officiers de la Police ne laissent pas d'empêcher l'exposition des denrées corrompues & gâtées, en sorte que cette liberté particulière est tempérée par le soin des Magistrats, & par le secours des Loix, qui défendent, ou rendent difficile en public, ce qu'elles veulent empêcher en particulier. Il est vray que la plupart des hommes sont amoureux de la nouveauté, quoy qu'inconnue, même dans l'usage & les preceptes de la Medecine, & qu'ils préfèrent souvent ceux qu'ils connoissent le moins, admirant davantage une suffisance, une me-

mode singuliere déreglée, que le
 cours & la conduite ordinaire
 des hommes sages, mais l'intro-
 duction de ces nouveautéz doit
 estre empêchée dans le Public
 par la vigilance du Magistrat,
 puis qu'il est certain que toute
 la Police des Villes ne consiste
 qu'en ce point, & n'aboutit qu'à
 ce soin d'empêcher les desor-
 dres qui procedent des Particu-
 liers, qui pour leur satisfaction
 particuliere veulent vivre à leur
 mode, & contrevenir aux or-
 dres publics. Tout cela fait voir
 que c'est avec beaucoup de sa-
 gesse que le Roy a détruit la
 Chambre Royale par sa Décla-
 ration du 3. May, qui ne fait
 que confirmer les droits & les
 privileges des Universitez, les
 Bulles de leur établissement, les
 Ordonnances de nos Rois, &

une infinité d'Arrests & de Re-
glemens qui les ont maintenüs.
Comme les Medecins de cette
Chambre n'ont pas d'autre
moyen de continuer à Paris l'e-
xercice de la Medecine, que
celuy de se faire recevoir dans
la Faculté, elle veut bien les y
aggreger en subissant l'examen
à l'ordinaire, & il est de mau-
vaïse grace à des gens qui se van-
tent d'avoir une profonde éru-
dition & une experience con-
sommée, de refuser d'en donner
des preuves qui ne peuvent que
leur faire honneur. S'ils opposent
qu'il est impossible à des Do-
cteurs de se remettre sur les
bancs, & que cette repetition
de doctrine auroit quelque chose
de monstrueux, ils doivent faire
reflexion qu'il y a dans la Facul-
té plusieurs Docteurs de toutes

les autres Univerſitez, & meſme de celle de Montpellier, qui ont eſté pouvoir ſans deſhonneur y reprendre de nouveaux degrez, & que Mrs Morin, Conti, Finot, Pourret, le Ras, l'Abbé, & pluſieurs autres, avoient eſté receus dans la Faculté de Montpellier, avant que de ſe mettre ſur les bancs à Paris. M. Brayer, Grand père de celui qui faiſoit la Médecine dans les derniers temps avec tant de réputation, y avoit pris auſſi le Bonnet de Docteur, ce qui ne l'empêcha pas de ſe remettre fort vieux ſur les bancs encore qu'il fuſt Médecin d'un Prince de la Maïſon Royale, & M. de la Chambre, pourvu de la Charge de Médecin ordinaire du Roy, fit auſſi la même démarche, qui ne luy a jamais attiré que des louanges. Coma

ment les Medecins de la Cham-
bre que Sa Majesté vient de sup-
primer, peuvent ils refuser de
suivre ces grands exemples, sans
se faire soupçonner, ou d'igno-
rance, ou de peu de probité ;
quand ils sçavoient que neuf Do-
cteurs d'Vniversitez Etrangères,
& d'une capacité distinguée,
dont quelques uns mesme ont
vingt-quatre ans de Doctorat,
n'ont pas cru qu'il leur fust hon-
teux de se mettre cette année
sur les bancs, où ils ont subi les
examens ordinaires avec toutes
sortes d'éloges ; M. Piron de
Tourneson est de ce nombre.
Quoy qu'il soit Professeur des
Plantes au Jardin du Roy, &
de l'Academie des Sciences, il
a voulu ajoûter à tous ces ti-
tres celui de Docteur de la Fa-
culté de Paris, & il n'a pas dé-
-

daigné de répondre , comme tous les autres , qui ont donné par là au Public , aussi-bien que luy , de nouvelles preuves de leur mérite & de leur capacité. Si pour éviter cet examen ils alleguent leur âge , ils doivent se souvenir que les Anselmes , les Dégoris , les Pidoux , & les Sylvius , dont ils ont parlé dans leur Requête , estoient aussi âgés qu'eux. Ils peuvent lire dans la vie de Sylvius , qui est au devant de ses Ouvrages , qu'à l'âge de cinquante cinq ans dont il en avoit employé plus de vingt-cinq à enseigner la Medecine , il voulut bien subir l'examen à la maniere ordinaire pardevant des Docteurs dont plusieurs avoient esté ses Ecoliers. C'est avec peu de raison qu'ils objectent que les Me-

decins de Paris, qui sont leurs Parties, deviendroient leurs Juges en ces examens, puis qu'outre tous ceux que la Faculté a déjà receus, & qui estoient dans le même cas, elle en a actuellement neuf sur ses bancs, & que ces neuf se louent hautement de la maniere honneste dont ils ont été traitez. Quant à ce qu'ils disent que la Chambre Royale estant le pur Ouvrage de Sa Majesté, n'a rien en soy de prodigieux, & que la Faculté la représente indistinctement comme un monstre, on répond que Sa Majesté a déclaré plus d'une fois que cette Chambre n'est rien moins que son ouvrage, & que M. le Chancelier en a esté si persuadé qu'il n'a pas fait difficulté de la représenter sous une forme

odieuse , & de luy porter les derniers coups. C'eust esté en effet quelque chose de monstrueux , qu'une nouvelle Ecole de Medecine à Paris , indépendante , & mesme superieure à la Faculté , & il auroit esté impossible d'accorder ensemble deux Societez si incompatibles, estant certain que si la Chambre avoit pû se maintenir , elle auroit ruiné absolument , & la Faculté de Medecine , & l'Université toute entiere , puisque personne n'eust jamais voulu soutenir les longs & rigoureux examens , & employer tout le temps , l'étude & la dépense nécessaire pour estre Medecin de la Faculté de Paris , si l'on avoit eu les mesmes avantages , & plus encore , en se faisant recevoir dans ces Facultez , où il ne

faut pas presque plus de temps pour obtenir des lettres de Docteur, qu'on en employe à composer la somme modique dont le Recipiendaire est convenu. Avec ces lettres on seroit bien-tost receu dans la Chambre Royale, qui donneroit à ces sortes de Medecins un pouvoir plus étendu que ne l'ont ceux de Paris. Ainsi la Faculté de Medecine y seroit entierement inutile, & sa ruine seroit bien-tost suivie de celle de la Faculté des Arts, où l'on apprend les belles Lettres, dont les Medecins de Paris sont les principaux soubstiens. Les Auteurs de la Requête n'ont pas eu donc raison d'avancer que c'est sur de vains pretextes & de faux motifs que la Faculté de Paris a demandé la cassation de cette

Chambre. Quand elle devroit
 cette justice, & la Declaration
 qu'elle a obtenue, aux soins de
 M. Fagon, qui occupe presen-
 tement la place de premier Me-
 decin, ce seroit encore une
 nouvelle raison de s'honorer
 d'un choix si glorieux pour elle,
 & si avantageux pour tous ceux
 qui professent la Medecine a-
 vec quelque distinction; mais la
 dignité où il vient d'estre éle-
 vé, non seulement le met à la
 teste de la Faculté de Paris,
 elle le rend en mesme temps le
 Chef de toutes les autres, & il
 ne travaillera pas avec moins
 de zele à les maintenir dans
 leurs privileges. Tout le monde
 sçait l'aversion qu'il a naturelle-
 ment pour l'injustice, & avec
 quelle chaleur il a toujours avan-
 cé le merite, au prejudice de

l'intrigue & de la cabale, & cette
 superiorité de sçavoir & de ge-
 nie qui le distingue si avanta-
 geusement de tous les Medecins
 de son siecle, ne luy a pas attiré
 une plus grande reputation que
 son desinteressement. Les Mede-
 cins de la Chambre disent que
 les Rois en ont presque tou-
 jours tiré leurs premiers Mede-
 cins; sur quoy l'Auteur de la
 Réponse dit, que depuis la date
 des Lettres patentes surprises
 qui la fondent, laquelle est au
 mois d'Avril 1673. il n'y a point
 eu de nouveau premier Mede-
 cin que M. Fagon, qu'on ne sçau-
 roit dire avoir esté tiré de cette
 Chambre; & que ceux qui la
 composent ayant fait injure à
 Mrs. Valot & Daquin de les met-
 tre à la teste de leur Liste, le
 premier les obligea à réparation

par Arrest du Conseil d'Etat en 1672. & le second les desavoua hautement par sa Lettre à M. le Chancelier Daligre. Ils disent encore que quand les Medecins de la Faculté de Paris veulent traiter les Etrangers à la maniere ordinaire des Parisiens, c'est-à-dire par de frequētes saignées, ils ont le chagrin de les voir presque tous perir entre leurs mains ; à quoy l'on répond qu'ils ne sont pas les premiers qui ont formé cette accusation ; & que c'est par cette calomnie que debutent tous les Charlatans qui viennent s'établir à Paris, & qui se prevalent de la repugnance naturelle que l'on a de voir répandre son sang, qui est encore plus forte chez les Grands que parmy le peuple, & qui bien souvent leur est funeste. Il y a long-

temps que les habiles Medecins s'en plaignent, & Galien qui vivoit sous les Antonins, dit que l'aversion que les riches ont pour la saignée, est la seule raison qui les rend plus difficiles à guerir que les pauvres. On ajoute qu'encore que la saignée soit le remede le plus souverain qu'enseigne la Medecine, quand il est ordonné avec moderation, & avec prudence, on ne prétend pas excuser ceux qui n'en connoissent point d'autre, & qui s'en servent avec excès dans quelque maladie que ce puisse estre. Il est vray qu'il y a quelques Medecins de la Faculté de Paris qui saignent trop, mais aussi il y en a d'autres qui ne saignent point assez, & quelques-uns qui ne saignent point du tout; de sorte que ce sont des

methodes particulieres , également condamnées par tout le Corps de la Faculté, & qu'on ne luy peut imputer avec justice. On repousse plusieurs autres accusations de la mesme sorte , & on finit en disant que c'est bien manquer de respect pour Sa Majesté que de luy adresser un libelle plein de calomnies , & qu'il faut estimer peu le public pour croire qu'il se laissera surprendre par des faussetez aussi grossieres que celles dont la requête est remplie.

Par la Declaration du 3. May de l'année derniere , il est porté que Sa Majesté ayant esté informée des contestations qui survenoient tous les jours entre les Doyen & Docteurs Regens de la Faculté de Medecine en l'Université de Paris, & les Me-

decins de la Chambre Royale des Vniversitez Provinciales, ce qui ne pouvoit estre que tres-préjudiciable à ses Sujets de la bonne Ville de Paris, plusieurs particuliers s'y estant introduits pour pratiquer & exercer la Medecine, Elle se seroit fait représenter les Lettres d'établissement de ladite Chambre Royale du mois d'Aoust 1673. avec les divers Arrests de son Conseil, & du Grand Conseil, & auroit fait examiner lesdites Lettres d'établissement, le prétexte sur lequel il a esté fait, & les raisons desdits Medecins établis en ladite Chambre Royale, & qu'ayant reconnu que cet établissement estoit directement contraire aux Reglemens par lesquels il est fait défenses à tous Medecins de pratiquer & exer-

cér la Medecine dans la Ville & Faux-bourgs de Paris, s'ils ne sont Docteurs de ladite Faculté, Sa Majesté fait tres-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de professer la Medecine dans la Ville & Faux bourgs de Paris, s'ils ne sont Docteurs ou Licentiez en ladite Faculté de Medecine de l'Université de Paris, ou Medecins de cette même Faculté de Paris, ou qui exercent la Medecine près de sa personne, & de la Famille ou Maisons Royales, qui ont esté receus Medecins en d'autres Facultez du Royaume, permettant neanmoins aux Medecins des Universitez Provinciales & Etrangères, qui s'assemblent en ladite Chambre

Royale de se presenter en ladite Faculté de Medecine de Paris , pour y prendre les degrez de bachelier, Licentié & de Docteur, après avoir fait pendant deux ans les actes necessaires pour les obtenir, sans estre obligez de prendre des leçons en ladite Faculté. Les Medecins des Universitez Provinciales consternez de cette Declaration, presenterent à Sa Majesté un Placet , contenant qu'ils composoient à Paris une Chambre, dans laquelle ils s'assembloient une fois chaque semaine , tant pour s'entre communiquer amiablement les uns aux autres les differés Remedes specifiques qu'ils avoient vû pratiquer avec succès en divers endroits de l'Europe , pour y donner des ays charitables aux Pauvres.

qui y venoient consulter , & pour y executer les Reglemens que le Grand Conseil leur avoit donnez par plusieurs Arrests rendus depuis plus de cinquante ans , & que Sa Majesté avoit trouvez si avantageux pour le bien de ses Sujets , qu'Elle les avoit confirmez par ses Lettres patentes du mois d'Avril 1673. & depuis par tant d'Arrests des Conseils d'Estat & Privé ; que l'on avoit pris de là occasion de surnommer leur Chambre , *Royale* , que ces Medecins qui pratiquoient dans Paris avec un fort grand succès , & qui depuis le cours des Fièvres malignes avoient eu le bonheur de guerir une infinité d'Habitans par leurs remedes specifiques , qui avoient bien prévalu aux frequentes sai-

guées , dans la pratique des-
 quelles les Medecins de la Fa-
 culté de Paris avoient esté assez
 malheureux pour voir perir la
 plupart de leurs Malades , se
 trouvant troublez dans leur
 exercice par des procès o-
 dieux à des gens de Lettres ,
 estoient obligez de se venir
 jeter aux pieds de Sa Majesté
 pour implorer son secours , &
 pour la supplier d'arrester une
 persecution, qui en les accablant
 porteroit un notable préjudice
 à tous les Habitans de Paris.
 Les Medecins de la Faculté de
 Paris répondirent à ce Placet
 par un Memoire donné à S. M.
 & représenterent que le pré-
 texte de charité & de communi-
 cation de remedes dont se ser-
 voient les Medecins de la Cham-
 bre, estoit une illusion , la plus-
 part

part d'entre eux estant gens qui vendoient eux-mesmes leurs remedes (qu'ils nommoient secrets, & profitoient de la credulité des miserables pour épuiser leurs bourses, & du peu de jugement de ceux auxquels il suffisoit de promettre qu'on les gueriroit, pour les persuader qu'on le pouvoit faire ; que les Lettres patentes de 1673. & les Arrests donnez en consequence, avoient esté surpris sans la participation de Sa Majesté; que c'estoit une fausse & calomnieuse supposition de dire que les Medecins de Paris n'avoient pas réüssi à la guerison des Fièvres malignes, qu'au contraire, on n'avoit point vû réüssir de remedes particuliers de ces pretendus Medecins, & que ceux de la Faculté de Paris avoient

Mars 1695.

H

essayé à l'Hostel-Dieu & ailleurs , toutes sortes de remèdes en saignant , & ne saignant point , pour tâcher de découvrir le moyen de sauver les Malades de Fièvres malignes , & qu'il y en avoit eu beaucoup qui y avoient réussi ; que les pieces produites par ces pretendus Medecins , avoient esté examinées par M. le Chancelier , avec celles que le Doyen & les Docteurs de la Faculté de medecine de Paris avoient produites ; que les Lettres patentes que le Roy avoit accordées pour abolir la Chambre Royale , n'avoient esté expédiées qu'après que M. le Chancelier avoit fait son rapport à Sa Majesté des pieces fournies de part & d'autre de sorte que c'estoit un Jugement contradictoire , contre le-

quel il y avoit de la temerité à se pourvoir ; & qu'enfin la pretention que les Medecins des Facultez Etrangères avoient de s'établir à Paris sans y estre examinez , & receus par la Faculté de la même Ville , estoit d'autant plus injuste, qu'elle mettoit la Faculté de Medecine , qui estoit sans contredit la premiere du Royaume, au dessous de toutes les autres , puis qu'il n'y avoit point d'Université où il fust permis de pratiquer , à moins que d'y estre receu Docteur , non pas mesme aux Medecins de Paris, l'utilité du Public voulant que les choses allassent de cette sorte , afin que chaque Université répondist à ses Citoyens de la capacité de ceux qu'elle leur donnoit pour la conservation de leur vie , ce qui ne se

pourroit faire si ces Medecins venoient des lieux éloignez où ils avoient esté reçûs , fort souvent sans examen , en donnant seulement l'argent de leurs Lettres. Les différentes raisons des Parties ayant esté examinées , le Roy estant en son Conseil , sans avoir égard à l'opposition des Medecins des Facultez Provinciales , ordonna le 29 Juin dernier , qu'il seroit passé outre à l'enregistrement des Lettres du 3. May , qui supprimoient la Chambre R. pour estre executées selon leur forme & teneur.

- Vous ferez sans doute surprise de ce que je suis sorty de mon caractère ; en entrant dans un détail qui doit chagriner certaines gens , mais je ne pouvois faire autrement dans une occasion où il s'agit de la vie de

ceux , qui se confient à des Charlatans. D'ailleurs , ce que j'ay dit ne regarde plus ce qu'il y avoit de vrais Medecins dans la Chambre Royale , puis qu'ils ont pris le bon party en se faisant recevoir Medecins de la Faculté de Paris. Je puis ajoûter à cela, que le Roy s'estant bien voulu donner la peine d'entrer dans tout le detail de cette affaire , parce que la vie de ses Sujets s'y trouvoit interessée , les Arrests qui ont esté donnez pour corriger des abus si préjudiciables, ne peuvent estre que tres-justes. En voicy un qui a esté rendu depuis ceux dont je viens de vous parler.

LE Roy ayant esté informé que les Medecins des Universitez Provinciales, soy disans de la Cham-

bre Royale , non seulement sont refusans d'exécuter la Declaration du 3. May 1694. & l'Arrest du 29. Juin suivant , portant suppression de ladite Chambre Royale , mais au mépris de l'ordre de S. M. qui leur a esté verbalement donné par M. le Chancelier d'obéir à ladite Declaration , & de cesser leurs plaintes mal fondées , ils font imprimer des libelles qu'ils distribuent dans le Public , & ont eu la hardiesse de faire signifier le 22. Février dernier un Acte signé Lauthier , par lequel ils somment Me Formé , Avocat au Conseil , de déclarer dans le jour si les Docteurs en Medecine de la Faculté de Paris ont remis entre les mains de M. le Chancelier , l'Original de l'Imprimé qu'ils ont donné au Public sous le titre de Réponse pour la Faculté de Medecine de Paris , à la Reque-

ste importante des Medecins soy-
disans de la Chambre Royale, at-
tendu que les Medecins de la pré-
tendue Chambre entendent y fournir
de Réponse, & qu'ils ont interest
que ladite Réponse des Medecins
de la Faculté de Paris, soit en estat
de ne pouvoir estre changée, prote-
stant lesdits Medecins de la preten-
due Chambre Royale de nullité de
tout ce qui seroit fait par lesdits Me-
decins de la Faculté de Paris, au
Conseil, au Parlement, & au Cha-
stelet, au préjudice dudit Acte &
de l'Instance sur requestes respectives
pendant devant S. M. & M. le
Chancelier, & d'autant que l'entre-
prise desdits Medecins soy disans
de la Chambre Royale est une te-
merité & desobéissance aux ordres
de Sa M. qui merite punition, Sa
Majesté estant en son Conseil a or-
donné & ordonne, que la Declara-

tion du 3. May & l'Arrest du
 Conseil du 29. Juin 1690. seront
 executez selon leur forme & teneur,
 & en consequence fait S. M. tres-
 expresses inhibitions & deffenses
 aux Medecins des Universtitez Pro-
 vinciales, soy disans de la Cham-
 bre Royale, de plus a l'avenir pre-
 senter, imprimer, ou distribuer au-
 cune requeste, ny signifier aucuns
 Actes concernans l'opposition par
 aux prétendue formée à l'execution
 de ladite Declaration & Arrest, à
 peine de punition; & à tous Avô-
 cats de les signer; comme aussi à
 tous Imprimeurs de les imprimer,
 à peine de mille livres d'amande
 contre les Avocats & Imprimeurs.
 Et sera le present Arrest lu, publié
 & affiché par tout où besoin sera
 & à ce qu'aucun n'ignore. Enjoi-
 gnant Sa Majesté au sieur de la
 Reynie, Conseiller d'Estat ordinaire,

*Lieutenant general de Police de la
 Prevosté & Vicomté de Paris , de
 tenir la main à l'exécution diceluy.*

*Fait au Conseil d'Estat du Roy ,
 Sa Maje. é y estant , tenu à Ver-
 sailles le 12. Mars 1695.*

Signé , P H E L Y P E . A V X .

J'oubliai la dernière fois de
 vous apprendre la mort de Mes-
 sire Louis felix de Nogaret ,
 Marquis de la Valette , Comte
 de Caumont , Lieutenant Ge-
 neral des Armées du Roy , arri-
 vée à Courtray le 9. du mois
 passé. Il estoit âgé de soixante
 ans , & en avoit passé vingt cinq
 à servir le Roy avec beaucoup
 d'affiduité & de réputation. Il
 s'est trouvé en plusieurs expe-
 ditions , comme au Siege de
 Luxembourg , où il reçut une
 blessure d'un coup de canon , à
 la Bataille fameuse de Fleurus ,

H s

& à celle de Neervinde en Flandre, où il fut blessé d'un coup de Mousquet à la joue. Il estoit fils de M. le Chevalier de la Valette, General des Venitiens, & Lieutenant General en France. Celuy-cy, & le deffant Evesque de Carcassone son frere, estoient fils naturels de Jean Louis de Nogaret de la Valette, Duc d'Espèron. M. de la Valette qui vient de mourir, n'a jamais eu d'enfans. Il avoit épousé en 1672. Paule d'Astarac de Fontrailles, Sœur unique de Louis d'Astarac, Marquis de Fontrailles, Seneschal & Gouverneur d'Armagnac, & veuve de Roger de Bouffost, Comte d'Espenan, Baron de Luc, Lieutenant general des Armées du Roy, Gouverneur de Salses, de Leucate, de Philisbourg, & des

Pays conquis en Allemagne ;
 nommé à l'Ordre du S. Esprit ,
 l'un des grands hommes de ce
 siecle , qui commanda l'Infan-
 terie à la Bataille de Rocroy.
 La feuë Marquise de la Vallée
 avoit eu du Comte d'Espenan
 son premier mary, une fille uni-
 que , Marguerite de Bouffost ,
 Comtesse d'Espenan , Marquise
 de Fontrailles , qui épousa en
 1667. Jean Roger de Roche-
 choüart , Marquis de Faudouas
 & de Barbazan, Premier Baron
 Chrestien de Guyenne dont il
 est né un fils unique Jean paul
 de Rochechoüart , aupresent
 Marquis de Faudouas , de Bar-
 bazan & de Fontrailles , premier
 Baron Chrestien de Guyenne ,
 Comte d'Espenan , Vicomte de
 Cogorois & de Montfarran, Ba-
 ron de Luc , Marsac , Deveze,

la Barthe , Corrensan , issu en ligne directe & masculine, d'Antoine de Rochechoüart de Chandénier, Baron de S. Amand, Chevalier de l'Ordre du Roy, Lieutenant general pour Sa Majesté en Languedoc , Seneschal de Toulouse, & d'Albigeois, Gouverneur de Lomagne & de Riviere verdun, Capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances , & de Catherine , heritiere de Faudouias & de Barbazan , qui porta par son alliance à son mary & à sa posterité , les Armes de France sans aucune brisure , accordées par le Roy Charles VII. au fameux Arnaud Guillem de Barbazan , enterré à S. Denis en France , dans la Chapelle de ce Prince , où son tombeau se voit encore avec deux Epitaphes que les curieux

peuvent voir imprimées dans le supplément qu'on a fait au Dictionnaire historique de Moreri, de même que les Lettres Patentes par lesquelles le Roy luy accorde de porter les Armes de France. Le pere Menestrier a donné aussi au public, ce titre dans son livre des ornemens extérieurs des Armoiries. par la mort de M. de la Valette, il est revenu à M. le Marquis de Rochechouart Faudouas, petit fils de feuë Madame la Valette, des biens considérables. M. le Marquis de la Valette n'avoit qu'une Sœur, nommée Gabrielle Leonor de Nogaret, Veuve sans enfans de Gaspard de Fieubet, premier president au parlement de Toulouse.

Voicy les noms des personnes considérables de l'un & de l'autre

tre Sexe , mortes depuis ma dernière Lettre.

Messire Jean de Beaudean , Comte de Parabere , Marquis de la Mothe Saint Heray, premier Baron d'Armagnac , Baron de Montant , de Perdeilhan & de Gramont, cy devant Lieutenant general du haut Poitou. Il mourut le 12. de ce mois âgé de quatre vingts. La Terre & vallée de Beaudean dans les monts Pirenées en Bigorre, est ce qui a donné le nom à cette Maison , que l'on tient tirer son origine des anciens Rois de Navarre , qui ont toujours fait l'honneur à la Maison de Beaudean, comme ayant celui de leur appartenir, de les honorer du titre de Cousins en leur écrivant. Leurs Successeurs en ont usé de la mesme sorte. La branche aînée de cette

Maison est tombée dans celle de Momas , ancienne Maison de Bearn. La Puisnée s'est conservée , & est dans la possession de la terre de Parabere en Bigorre, qui fut donnée par Simon de Beaudean , Baron de Beaudean, Seigneur de Parabere , Conseigneur de la Ville de Rabasteinx, Senechal de Bigorre & par François de Momas , sa Femme , pour parrage à leur Fils Puisné Renaud. Guillaume de Beaudean , Seigneur de Parabere , Conseigneur de Rabasteinx , marié avec Christine Dandoins, Seigneur de Parabere , Colonel d'un Regiment d'Infanterie au service du Roy de Navarre, tué au Siege de Pampelune. Celuy-cy laissa de Catherine du Four Bernard de Beaudean , Seigneur de Parabere , qui eut de Jeanne

de Caubios, dont les deux Freres furent tuez au Siege de Mets, Pierre de Beaudean, Seigneur de Parabere, Gouverneur de Beaucaire, homme d'un merite singulier fut assassiné à Beaucaire. Un Historien de ce temps là rapporte les motifs qui causerent cette action & la maniere dont elle se passa Il mourut sans avoir esté marié. Jean de Beaudean. Comte de Parabere Marquis de la Mothe S. Heray, Seigneur de S. Sauvan & des Roches, Lieutenant general des Armées du Roy, & seul Lieutenant general de la Province de Poitou, succeda à son frere, & fut toujours fidèlement attaché au Roy Henry IV. qu'il suivit dans toutes ses expeditions. Il fut honoré de la bien-veillance de ce Prince, qui luy donna les deux Lieu-

tenances generales de la Province de Poitou , qui furent réunies en sa personne , ayant toujours été séparées , comme elles le sont aujourd'huy. Il mourut dans un âge fort avancé, peu de temps après s'estre fait Catholique , & avoir esté honoré d'un Brevet de Mareschal de France , & nommé à l'Ordre du S. Esprit. Il fut marié avec Louïse de Gilliers , Veuve de François de Sainte Maure , Seigneur de Montausier, dont elle avoit eu Catherine de Sainte-Maure, Comtesse de Brassac, Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche & Leon de Sainte-Maure, pere de Charles de Sainte Maure, Duc de Montausier. Du mariage de Jean de Beaudeau , Côte de parabere, avec Louïse de Gilliers, nâquit Henry de Beau-

dean , Comte de Parabere , & Charles de Beaudean, Comte de Neuïllan, gouverneur de Niort, qui laissa de François de Tiracqueau François de Beaudean , Comte de Neuïllan, gouverneur de Niort , tué à la bataille de Lens, sans avoir été marié ; Susanne de Beaudean qui avant l'âge de trente ans a esté Dame d'honneur de la feuë reine. Elle épousa philippe de Montaut de Benac , Maréchal Duc de Navailles, Chevalier des Ordres du Roy, duquel elle a eu Madame la Duchesse d'Elbeuf, Madame la Marquise de Rothelin, Madame la marquise de pompadour , & madame l'Abbesse de Sainte Croix de poitiers; Angelique de Beaudean , mariée à Charles , Comte de Froullay , Chevalier des Ordres du Roy , grand ma-

réchal des Logis de la maison de Sa majesté, Henry de Beaudéan Chevalier des Ordres du roy, Comte de parabere, marquis de la Mothe S. Heray, Baron de pardeilhan, Seigneur de Castelnaud, Gouverneur & Lieutenant general pour Sa majesté en poitou, Lieutenant general des provinces de Xaintonge & Angoulmois, Aulnix & la Rochelle, Gouverneur des Villes & Citadelles de Coignac, Dease & de Manciet. Ce dernier fut marié avec Catherine de pardeilhan d'Armagnac, fille & héritière de François Jean Charles de pardeilhan d'Armagnac, Côte de pengeas, Vicomte de Julliac, Baron de pardeilhan, Seigneur de Castelnaud, de la Fortelle, de Nefle, de Villebret & de la Barrière, Capitaine de cinquante

hommes d'Armes d'Ordonnances, Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie, Gouverneur des Villes & Citadelles Deause & de Manciet, & de Jeanne de Monceaux & de Tignonville, Dame d'honneur de madame la Duchesse de Bar, Sœur unique du Roy Henry I V. Catherine de pardeilhan d'Armagnac, a esté la dernière de la maison d'Armagnac. Cette branche portoit le nom de pardeilhan avec celui d'Armagnac, suivant la convention du Contrat de mariage de Roger d'Armagnac avec Sclarmonde, fille unique & héritière de Bertrand Baron de pardeilhan. Roger d'Armagnac estoit fils puîné de Gaston d'Armagnac, Vicomte de Ferzensaguel & de Velpurge de Rhodéz, fils de Gerand V. Comte d'Ar-

magnac & de marthe de Bearn. La maison d'Armagnac, descenduë des anciens Ducs de Gasconne, entre les grands avantages qui la relevent, a celuy d'estre alliée plusieurs fois à la maison de France, aux branches de Berry, d'Orleans, d'Alençon, de Bretagne, Dreux, de Navarre, Evreux, d'Anjou & de Bourbon. Du mariage de Henry de Beaudéan. Comte de parabere, avec Catherine d'Armagnac, sont nez plusieurs enfans; Jean de Beaudéan Comte de parabere, qui vient de mourir, sans laisser posterité de Henriette de Voisins de Montaut, sa premiere femme, ny de françoise de Sancerre qu'il avoit épousée en secondes nôces; Philippe de Beaudéan, Chevalier de Malte, tué à Rerime au service de la Religion;

Achille de Beaudcan , Chevalier de Malte , mort jeune , Cesar de Beaudcan Abbé de S. Vincent de Mets ; de la Reole & de Noyers , mort ; Alexandre de Beaudcan ; Comte de pardeilhan , Lieutenant general des Armées du Roy , & cy-devant Lieutenant general du bas poitou , marié avec Jeanne Therese de Mayaud , dont il a eu Jean Henry de Beaudcan , mort il ya 2. ans Capitaine de Cavalerie dans le Regiment du Roy ; Cesar Alexandre de Beaudcan , Comte de parabere , Capitaine de Cavalerie dans le mesme Regiment ; Alexandre , Comte de Neuillan ; Charles de Beaudcan , Sclarmonde de Beaudcan , Religieuse & trois autres Filles Religieuses ; Charles Louis de Beaudcan , Comte de

Neuillan , Mestrc de Camp d'un Regiment de Cavalerie , mort sans avoir esté marié ; Henry de Beaudean , dit le Chevalier de parabere , mort ; Louise de Beaudean , mariée à David de Souillac , Marquis d'Aserac , qui a eu d'elle Madelaine de Souillac , mariée à Louis de Narbonne , Comte de Clermont , dont sont venus Marguerite de Narbonne , & Jacques Louis de Souillac , Marquis d'Aserac , qui a laissé de Rose de pujol , Jacques-Joseph-Auguste de Souillac , Marquis d'Aserac , Catherine Berenie de Beaudean , mariée à Louis de Bouchard d'Aubeterre , marquis de Saint martin , duquel mariage il est resté une Fille unique , mariée à Louis Desparbez de Luffan , Marquis d'Aubeterre.

M. l'Abbé Saurin , homme tres-considerable dans la Republique des Lettres. Les Ouvrages qu'il a donnez au Public de temps en temps , joints à la traduction en Vers François des Hymnes de M. de Santeuil, luy ont acquis une tres-grande reputation. Il estoit d'une illustre & tres-noble Famille du Bas Languedoc. qui a donné sous les regnes de Henry le Grand & de Louis le Juste, plusieurs Gouverneurs des Ville & Chasteau de Lommieres, Place la plu importante du Pays des Sevenes.

Le Pere Lubin , Augustin, Geographe du Roy , & cy devant Assistant General des Augustins de France à Rome. Il estoit d'un merite distingué dans son Ordre, d'une profonde érudition dans les Lettres , d'une connoissance

connoissance particuliere dans
ce qui regarde les Benefices de
France , & les Abbayes d'Italie,
sur quoy il a composé plusieurs
beaux Ouvrages , tant en France
qu'à Rome, entre autres le Mer-
cure Geographique , des Notes
sur le Martyrologe Romain , &
sur les lieux qui y sont marqués,
le Poullier des Abbayes de Fran-
ce , la Notice des Abbayes d'I-
talie , *Orbis Augustinianns* , ou la
Notice de toutes les maisons de
son Ordre, avec quantité de Car-
tes qu'il avoit autrefois gravées
luy-mesme. Il avoit aussi fait des
Notes sur les Hommes Illustres
de Plutarque, & sur la Chronolo-
gie de Vissér, avec la description
de la Lapponie , & divers autres
Ouvrages prests à imprimer, en-
tre autres une Geographie de
tous les lieux de la Bible , & des

Mars 1695.

I

Notes sur *Stephanus de Vibibus*. Il estoit né à Paris le 29. de Janvier 1614. & il avoit passé par toutes les Charges de son Ordre, ayant même esté Provincial de la province de Paris. Il mourut dans le Convent des peres Augustins du Faubourg Saint Germain le 7. de ce mois, en la soixante & douzième année de son âge.

Madame Jobelot, Femme de M. le premier President du Parlement de Besançon. Elle estoit de la Maison de Saint Maurice Falletans, l'une des plus considerables du Comté de Bourgogne, & des mieux alliées. M. le premier President du Parlement de Besançon l'un des plus illustres Magistrats du Royaume, est d'une integrité & d'une pieté universellement reconnues, &

joint à cela toutes les lumieres
& toute la penetration necessaire
à un luge.

Vous sçavez , Madame , que
M. le Marquis de Thiange a é-
pousé depuis peu Mademoiselle
de Breval , nièce de M. l'Ar-
chevesque de Paris , chez qui le
Contrat de mariage fut signé ,
ce qui fut suivy d'un repas tres-
magnifique que ce Prelat donna
dans l'Archevesché. M. le Mar-
quis de Thiange estoit veuf , &
je vous parlay amplement de sa
Maison , en vous apprenant son
mariage avec sa premiere fem-
me qui est morte en couche.
L'union parfaite qui estoit en-
tr'eux, est une preuve de la sage
conduite de ce marquis , qui ,
quoy qu'il soit encore dans une
grande jeunesse , n'a jamais eu
de ces egaremens que l'âge fais

excuser , & que la raison ne permet pas. Il a fait paroître une valeur intrepide dans une infinité d'occasions, soit dans des places assiégées , soit en plaine campagne , & a reçu en se signalant de tres-dangereuses blessures. Mademoiselle de Breval a esté auprès de Mademoiselle d'Orleans jusques à la mort de cette Princesse. Elle est fille de feu messire François Bonaventure de Harlay marquis de Breval & de Chanvalon, qui s'est signalé aux sieges de Taillebourg & d'Alexandrie où il fut blessé dangereusement , & de Genevieve de Fortia, fille de François sieur du Plessis , & d'Anne de la Barte morte en 1677. Feu monsieur le marquis de Chanvalon estoit son frere. Il avoit épousé en 1671. Anne de l'Au-

bespine , fille de François Marquis d'Hauterive & de Chasteauneuf, & d'Eleonor Voluyre, marquise de Rufec , & fut tué à la bataille de Senef, après s'estre acquis beaucoup de gloire.

M. le Comte de Bregy , Fils de M. le Comte de Bregy, qui a esté Ambassadeur en Pologne, a épousé Mademoiselle Thumery de Boïfise. Elle est fille de M. de Boïfise , qui est le plus ancien President de la Seconde Chambre des Enquestes. Vous sçavez quel bruit a fait Madame la Comtesse de Bregy, mere de M. de Bregy, par son esprit & par sa beauté , & combien elle estoit estimée de toute la maison Royale.

J'ay encore à vous apprendre le mariage de Mademoiselle le Boults, qui vient d'épouser Mon-

fleur le Boistel Conseiller en la
 cinquième Chambre des En-
 quêtes du Parlement de Paris. Il
 est fils de feu M. le Boistel, si
 connu par l'employ qu'il a eu
 auprès de M. le Chancelier le
 Tellier; & ensuite auprès de M.
 de Louvois. M. le Boistel qui
 vient d'estre marié est bien-fait
 de sa personne, & a beaucoup
 d'acquis dans sa compagnie.
 Quant à Mademoiselle le Bouls
 à present Madame le Boistel, elle
 est fille de M. le Bouls Maître
 des Requestes, & sœur de M. le
 Bouls Conseiller en la Troisième
 des Enquestes. Madame sa
 mere est fille de feu M. le Pres-
 dent Charreton, qui a laissé un
 si grand nom de luy dans le Par-
 lement. Les maisons des Char-
 reton & des le Bouls sont si
 connues & si distinguées, & je

G A L A N T.

vous en ay si souvent parlé dans mes Lettres, que je n'ay rien à y ajoûter. Pour la mariée, non seulement elle est fort bien faite & fort aimable de sa personne ; mais son humeur, ses manieres & son esprit plaisent infiniment. Ainsi vous ne devez pas douter de la satisfaction reciproque & generale que cause un mariage si bien assorty.

M. le Comte de Cayeu, Brigadier des Armées du Roy, & qui a esté pendant plusieurs années Inspecteur de Cavalerie, fut nommé au commencement de ce mois par Sa Majesté pour estre auprès de la personne de Monsieur le Duc de Chartres, & faire les fonctions de Premier Gentilhomme de Chambre de ce Prince. On peut juger de son merite, puis qu'il succede à Mrs

les Mareschaux d'Estrades & de Navailles , & à M. le Marquis d'Arfy , Chevalier des Ordres du Roy , & Envoyé Extraordinaire de Sa M. auprès de plusieurs Princes de l'Europe. M. le Comte de Cayeu est un homme appliqué à son devoir, peu cour-
tisan , & dont le seul merite a
brigué pour luy. Ce choix fait
voir que le Roy se plaist à éle-
ver ceux qui ne cherchent qu'à
bien s'acquiescer de leurs obliga-
tions. Sa Majesté dit en nom-
mant ce Comte pour remplir le
poste dont elle vient de l'hono-
rer , qu'il ne s'estoit jamais de-
menty. Il a servy avec distin-
ction dans les Armées du Roy
pendant vingt-deux ans. Son
frere aîné estoit M. le Marquis
de Saint Vallery qui a servy
avec beaucoup de valeur & d'é-

clat, & qui mourut en Savoye il y a trois ans. Mademoiselle de Cayeu sa nièce est celle que les Nouvelles estrangeres ont mariée deux fois depuis un mois quoy qu'elle soit si jeune, que ses parens n'ont encore aucune veuë pour son establissement. Les mesmes nouvelles ont publié qu'elle estoit petite fille de feu M. le Marechal Fabert, quoy qu'elle soit de la Maison de Rouault, & petite fille de M. le Comte de Cayeu, fils de M. le marquis de Gamaches, Chevalier des Ordres du Roy, mort depuis six ans.

Le Roy ayant estably en forme d'Academie l'ancienne institution des Jeux Floraux de Thoulouse, & l'ayant augmentée jusques au nombre de 36. Mainteneurs ou Academiciens,

sans compter les Maistres des Jeux qui en font le second ordre, les Lettres Patentes en ont esté enregistrées au Parlement de la mesme Ville, & M. le Marquis de Monbrun, l'un des Presidens à Mortier de ce Parlement, fit l'ouverture des Assemblées. Academiques le 25. Janvier dernier en qualité de Modérateur des Jeux Floraux, nommé par le Roy. Cette action eut tout le succès que l'on en pouvoit attendre. Je vous feray part le mois prochain des Statuts de cette Compagnie, ainsi que de tout ce qui regarde son origine & rétablissement, à quoy j'espere joindre le discours qui a esté prononcé à l'ouverture. Comme cette Academie donnera tous les ans des Prix magnifiques, & que la Ville de Thoulouse est

remplie de beaux esprits, il y a grande apparence que leurs Ouvrages feront souvent une des belles parties de mes Lettres.

On imprime souvent des Livres de devotion, mais il y en a peu qui soient d'une plus grande utilité que celuy qui viét de paroître sous le titre de *Principes d'une conduite sainte & heureuse*. Il fait voir que la pluspart des Chrestiens sont persuadez qu'ils ne peuvent estre sauvez qu'en demeurant toujours dans un estat de violence, de rigueur, de tristesse, de retraite & d'abatement, sans aucune joye, ny consolation, que les larmes sont leur partage, & qu'enfin la vie doit estre pour eux une croix, & un martyre continuél. L'Auteur répond à cela que c'est ainsi que le Demon a trompé une in-

finité de Chrestiens , & leur a fait negliger le soin de leur salut , en leur faisant des monstres horribles des difficultez de la Religion , & en leur cachant le plaisir qu'il y a de servir Dieu la beauté de la vertu les consolations infinies que sa pratique fait goûter en cette vie , & la facilité qu'il y a de devenir saint. Cet ouvrage est de M. Rouxelin, Bachelier de Sorbonne , & se vend chez le sieur le Gras , au troisième Pillier de la grande Salle du Palais , à l'Escourenée , & chez le sieur Muguet , rue neuve de Nostre-Dame , à la Croix d'Or.

Il paroist un autre livre nouveau , intitulé *les Recherches Historiques de l'Ordre du S. Esprit* , en deux volumes in douze. Le premier dédié au Roy , est fait

par feu M. du Chesne, Historiographe de France, fils du celebre André du Chesne, aussi Historiographe de France, dont le nom est en veneration parmy tous les Sçavans de l'Europe, par le grand nombre de bons ouvrages qu'ils ont donnez au Public. Ce volume contient toutes les promotions faites depuis l'Institution de l'Ordre par le Roy Henry III. jusqu'à la fin du regne du feu Roy, avec les Statuts, Ordonnances & Privileges du mesme Ordre. La mort de M. du Chesne arrivée le 8. Juillet de l'année 1693. dans sa soixante dix septième année, après une longue maladie, ne luy ayant pas permis de faire le second volume, M. Haudicquer de Blancourt son gendre y a travaillé, & vient de le done

ner au Public. Il est dedié à M. le Marechal d'Estrées, & contient toutes les promotions qui ont esté faites, depuis le commencement du regne du Roy, jusques à present. Ce livre est tres curieux. On y voit les noms des peres & des Meres de tous les prelats Commandeurs, & de tous les Chevaliers & Officiers, ceux de leurs femmes, enfans & descendans, leurs charges & emplois, quelques unes de leurs actions, avec leurs Armes & Blazons. Il se vend à Paris chez le Sr Jean Jombert sur le Quay des Augustins, à l'Image Nostre Dame.

Je vous parlay dans ma lettre du mois de Janvier dernier, de deux livres qui avoient esté presentez au Roy sous le titre *des glorieuses Conquestes de Louis le*

Grand, & je vous appris que cet Ouvrage cōtenoit un Journal par Estampes de tous les ~~Sieges~~ ^{Sieges} faits & de toutes les batailles gagnées depuis le commencement du règne de Roy, jusques à present. Comme je m'étendis alors fort au long sur cet article, je ne repeteray point ce que je vous en ay mandé, & je me contenteray de dire ce que vous souhaitez sçavoir, qui est que ce grand ouvrage, dont la dépense surprendra ceux qui le verront, se vend chez madame Desroches, rue Saint André des Arcs, vis-à-vis l'Inscription de la Porte de Buffy. Il y a lieu de croire qu'il sera bien recherché puisque le Roy, dont le goust est merveilleux pour tous les beaux Arts qu'il a fait refleurir en France a fait voir par ses libéralités qu'il en est tres-faisait.

L'année dernière le livre intitulé *Arlequiniana*, eut un grand succès. Ceux qui le critiquerent, & ceux qui le trouverent bon, l'acheterent également, & la première Edition fut débitée en trois semaines. La seconde est assez avancée, & on ne désespere pas de la troisième. Cela marque le mérite du Livre. Un ouvrage qui porte un titre specieux peut bien éblouir d'abord le Public, mais quand il est mauvais dans le fond, il tombe infailliblement *Arlequiniana* au contraire se soutient bien, & il y a lieu de croire qu'il se soutiendra encore mieux dans les Editions suivantes, si l'on continuë à l'augmenter toujours de plusieurs choses agréables. On debite presentement un nouveau tome intitulé, *le Livre sans nom*, à peu près du même stile.

que *Arliquiniana*, & il semble avoir encore un plus grand succez, nonseulement à cause de quelques petites histoires qu'il contient, mais aussi parce qu'il est remply d'un grand nombre de Vers, & sur tout de quelques Odes traduites ou imitées d'Horace, qu'on y lit avec plaisir.

Les deux Pieces nouvelles que les Comediés François ont jouées ce Carefme, ont fait tant de bruit que je ne m'étonne point que vous en ayez entendu parler. Celle qui est intitulée, *Les Dames vengées*, ou *La Dupe de soy-mesme*, ayant esté représentée cinq fois avant *Judith*, elles ont esté jouées alternativement jusqu'à ce qu'on ait quitté le Theatre. Le succès qu'elles ont eu à fait souhaiter de les voir à la Cour, où elles ont esté repre-

sentées. On les verra paroître encore sur la Scène aussi tost après la quinzaine de Pasques, & elles seront ensuite débitées chez le sieur Brunet, dans la grande Salle du Palais à l'Enseigne du Mercure Galant.

Le 24. de ce mois, on fit en l'Eglise de S. Paul, la ceremonie de la benediction d'une Cloche qui fut nommée Louise benedicte par monsieur le Duc du maine & madame la Duchesse du maine, qui sont à present les premiers Paroissiens de cette Eglise. Les marguilliers, à la teste desquels estoit M. le president de Bailleul receurent ce prince & cette princesse, avec tout le respect deu à des personnes de leur rang. M. le president de Bailleul fit les complimens, & Monsieur le Duc du Maine luy repondit

avec beaucoup d'honnesteté. On avoit pris tous les soins nécessaires pour mettre un grand ordre dans cette cérémonie. L'Eglise estoit extraordinairement bien parée & rendue des belles tapisseries que Madame de Chavigny a données à l'Oeuvre. La Cloche estoit posée sur une estrade au milieu du Chœur, & autour de cette estrade, estoit un tapis de velours violet semé de fleurs de Lys d'or. Il y avoit un Prié-Dieu couvert aussi d'un tapis du mesme velours semé de pareilles fleurs de Lys, avec deux carreaux & deux magnifiques fauteuils pour placer leurs Alteſſes Serenissimes. M. le Curé de S. Paul avec son Clergé les receut à la porte de l'Eglise, au son des Orgues & des Cloches, & leur presenta de l'Eau

benite, & ensuite la vraye Croix qu'elles adorerent avec beaucoup d'humilité & de religion. Après qu'elles eurent esté conduites dans le Chœur, il leur parla en ces termes.

MONSEIGNEUR
ET MADAME.

Il n'est pas besoin de parler à Vos Alteſſes Sereniſſimes des raisons que peut avoir l'Egliſe, de benir tout ce qui a rapport à ſes divins Miſteres, de l'huile ſacrée dont nous ſommes preſts d'oindre cette Cloche, du ſaint nom que vous allez luy impoſer, & de la difference enſin de cette benediction du Sacrement de Baptême. Je ſçay que Vos Alteſſes Sereniſſimes ſont parfaitement inſtruites de tout ce qui concerne la Religion qu'elles profeſſent. Je diray ſeulement que rien ne pourroit donner plus d'é-

clat à cette ceremonie que la presence de vos augustes Personnes.

Il ne m'appartient pas , Monseigneur , de louer en vous ce que tout le monde admire ; cette valeur qui donne de l'envie aux uns & de l'emulation aux autres ; cette grandeur d'ame si digne de vostre naissance royale ; cette prudence si avancée dans une grande jeunesse , qui n'est dans les autres que le fruit d'une longue experience , en un mot , Monseigneur , ces qualitez merveilleuses qui vous ont fait meriter l'estime & l'affection d'un Monarque toujours juste dans son discernement , toujours équitable dans ses recompenses ; qui remet aujourd'hui sa foudre entre vos mains , comme les plus capables de la lancer. C'est , Monseigneur , ce grand employ qui nous procure l'honneur que nous recevons. C'est à cette grande Charge

que nous sommes redevables de la gloire de vous posséder. Que ne puis-je, Monseigneur, vous exprimer la joye qui se repandit dans nos cœurs, lors que nous apprimes que le Roy en avoit gratifié V^{otre} Altesse. Ce qui redouble maintenant la mienne, Monseigneur, c'est que comme l'exemple de vostre valeur sert infiniment à animer les Troupes dans les Armées, j'espère aussi que ce même exemple de la pieté de vos Altes^{ses} Serenissimes ne servira pas moins à augmenter l'ardeur & le zele des ames que la Providence a confiée à nos soins : & pendant, Monseigneur, que vous combattrez pour l'intérêt de la Religion & de l'Etat, nous viendrons tous aux pieds de ces Autels, pour obtenir du Dieu des Armées, & la victoire sur nos Ennemis, & la conservation de vostre auguste Personne.

Lors qu'il eut cessé de parler, monsieur le Duc du maine luy répōdit en des termes fort choisis & dignes de son genie, ayant fait connoistre par sa réponse à la grande assemblée qui estoit presente, que l'art de bien parler luy estoit aussi naturel, que cette valeur heroïque & éclatante qu'il a fait paroistre dans les actions qui sont connuës, & qui le font admirer de toute la France, & craindre de toute l'Europe & des Ennemis de la Religion. Cette réponse finie, la Ceremonie commença, & l'on entendit une Musique chanté des habiles de Paris, pendant laquelle leurs Alteſſes Serenissimes donnerent des marques d'une pieté exemplaire; & firent faire de grandes distributions d'aumônes que l'on appliqua aux prisonniers de

S. Eloy , aux pauvres malades & pauvres honteux de la Paroisse , & à une grande multitude d'autres pauvres. On fit aussi par leur ordre de grandes liberalitez à ceux qui avoient contribué à toute cette ceremonie. Leurs Alteſſes Sereniſſimes ſortirent au ſon des Orgues & des Cloches , accompagnées de M. le Preſident le Bailleul , des Marguilliers, & des principaux Parroſſiens de ſaint Paul, qui furent comblez des bontez de ce Prince & de cette Princeſſe , qu'ils ne pouvoient ſe laſſer d'admirer. Leur liberalité parut de nouveau lors qu'ils monterent en Caroſſe & ils firent encore de grandes largeſſes à tous ceux qui ſe preſenterent pour les recevoir. Quelques jours après M. le preſident le Bailleul accompagné des Marguil

Marguilliers , alla à Versailles
remercier leurs Alteſſes Sere-
niſſimes.

Vous avez entendu parler de
la rencontre faite par les Vaiſ-
ſeaux du Roy le Contant & le
Trident , commandez par Mrs
du Chalard & le Comte d'Aul-
nay , d'une Eſcadre de ſix Vaiſ-
ſeaux Anglois ſous le Cap bon.
En voicy une Relation exacte,
écrite par M. du Chalard.

LE 28. Janvier à la pointe du
jour , ayant découvert au Nord
l'oüeſt de nous ſix voiles , nous allaſ-
mes les reconnoiſtre. L'une de ces
Voiles fit la meſme manœuvre , ce
qui facilita l'occafion de ne nous
point trop engager. Nous les juge-
aſmes Angloiſes , & en meſme
temps je tins le vent qui eſtoit au
Mars 1695. K

Sud ouëst , ce qui nous porta à l'ouëst Nord ouëst. Cela donna l'avantage aux deux Vaisseaux du Roy de passer au vent des Ennemis , qui mirent leurs principales voiles pour nous chasser. Nous continuâmes cette route pendant une heure dans l'esperance de doubler le Cap bon , qui estoit à sept à huit lieues de nous ; mais les vents ayant tourné à l'Ouest , ils devinrent favorables aux Ennemis , ce qui me fit prendre le party de revirer de bord. Estant à trois lieues de distance de leurs Vaisseaux , nous courûmes au Sud Sud ouëst. L'Escadre ennemie voyant nostre manœuvre mit l'Enseigne blanche à poupe pour nous paroistre François ; mais estant certain qu'ils estoient Anglois , je leur fis répondre par le Pavillon de leur Nation. Ils firent voile de leur perroquet , & nous fîmes la mesme chose en mesme

temps. Sur les onze heures le vent diminua & leur facilita le moyen de nous joindre , parce qu'ils sortoient d'estre carenez. Je fis faire le signal au Trident qui estoit alors de l'avant de moy , à cause que j'avois reviré au Sud, Sud ouest, je demanday à M. le Comte d'Aulnay ce qu'il croyoit de ces Vaisseaux, & l'assuray qu'ils estoient Anglois, & que la partie estoit trop inégale. Nous allions dans ce temps vent large vers la pointe du Sud ouest de l'Isle de la Santollerée , sous laquelle nous avions passé la nuit précédente à la Cape.

A deux heures après midy nous fusmes joints par un Vaisseau que nous jugeasmes estre de soixante Canons & qui estoit le Commandant. Il vint à portée du pistolet avant que de tirer Nous le combattismes pen-

dant quelque temps le Trident & moy ; mais comme ce Vaisseau fut joint par ceux de son Escadre qui alloient le mieux , le Trident partagea son feu , & je continuay le mien sur le mesme Vaisseau jusqu'à l'entrée de la nuit. qu'il fut démasté de son mast de hune d'avant , ce qui l'obligea de s'éloigner de dessous mon Canon. Le grand feu de nostre mousqueterie l'avoit toujours obligé de fermer ses sabords. L'en fus averty par M. le Chevalier de Briçonnet qui repassoit de Malte en France , & qui s'est comporté dans la suite de cette occasion avec une valeur tres distinguée. La retraite de ce Vaisseau Ennemy me donna quelques momens pour remedier à une partie des manœuvres qui avoient esté coupées sans diminuer de ma voiture. Je fus attaqué par un autre Vaisseau qui ne soutint pas plus d'une demi-

beure le feu du Content, ayant arrivé vent arriere pour s'en éloigner avec plus de vitesse.

Pendant ce second intervalle, je voyois combattre le Trident qui étoit au vent de moy, avec beaucoup de valeur ayant affaire à deux Vaisseaux, & soutenant les différentes bordées de Canon de ceux qui venoient vers le Content. Le Trident fut desarmé de son petit hunier à l'entrée de la nuit. Depuis ce moment je n'ay plus eu de connoissance de sa manœuvre. Les vents tournèrent au Sud est, & comme j'avois les ralingues de mes basses voiles coupées, je fus obligé d'aller plus que vent largue, & fis route vers l'Isle de Maretimo, estant continuellement chassé par trois Vaisseaux, l'un de quels me parut estre aussi fort que le Content, & me joignit à 7. heures du soir. Il

me combattit environ deux heures, perça mon petit mast de hune de part en part, coupa les chaînes qui soutenoient les grandes vergues, & me desempara généralement de manœuvres. Il fut aussi desarmé de sa voile de misaine, ce qui le fit rester de l'arrière de moy. Je continuay toujours ma mesme route, & fis reparer autant qu'il me fut possible les manœuvres coupées. Mes voiles estoient percées par tout. Cela faisoit que le Content n'alloit plus, le vent passant au travers. Ces trois Vaisseaux s'attacherent à me suivre toute la nuit. La clarté de la Lune m'empescha de leur dérober la connoissance des différentes routes que j'eusse pu prendre si la nuit avoit esté plus obscure.

Le 29. sur les huit heures du matin, je fus rejoint par le dernier Vais-

seau qui m'avoit combattu le soir precedent, & qui estoit suivy de deux autres moins bons voiliers. Il m'attaqua cette fois avec beaucoup d'avantage, parce que le vent & la Mer avoient beaucoup grossi, & qu'il se mit sous le vent du Content, ce qui faisoit qu'il se servoit de temps en temps de sa premiere Batterie, & moy je ne pouvois tirer que deux piece de la sainte Barbe, qui même souvent labouroient dans l'eau. La mousqueterie faisoit de son mieux.

Sur les dix heures du matin, le grand mast receut deux coups de canon. Il fut desarmé d'une partie de ses grands haubans; & rompit après onze heures, ce qui m'attira le plus grand malheur qui pût m'arriver de mes jours, puis que les differens débris tomberent entre les deux Gaillards, le grand mast de

hune en travers d'un Gaillard à l'autre, & la grande vergue d'un plat bord à l'autre, le tout couvrant entièrement le canon de la seconde Batterie la mit hors d'état de tirer, la pont étant crevé. Il n'y avoit que deux pieces de dessous le Gaillard d'avant, & deux autres sous celui de l'arrière qui pussent tirer.

Sous la première batterie comme j'ay déjà dit, on ne s'y servoit que de deux pieces, mais la chute du grand mast dans le Vaisseau, le mit si fort à la bande du costé que je combattois, qu'elles devinrent inutiles, & l'on fut contraint de fermer les deux sabords, parce qu'il s'embarquoit de l'eau considérablement. Dans ce facheux estat je voulus faire arriver le Vaisseau pour changer de bord, & me servir de l'autre batterie, mais il me fut im-

possible d'y parvenir , à cause des voiles des autres manœuvres traînantes dans la mer , embarras qui sera plus connu aux personnes du métier , qu'aux autres.

L'Ennemi continua à profiter de l'avantage que mes infortunes lui donnoient, puis que sur les 2. heures après midy il me coupa mon mast de hune d'avant, qui embarrassait encore les deux pieces de dessous le Gaiillard. Je receus aussi à quelque temps de là deux coups de canon dans le mast de misaine aux environs du racage. Tout en estoit desarmé ; deux seules bossés retenoient ce qui restoit de haubans en l'air. Nous estions dans la triste attente de le voir tomber , mais celui d'artimon fut coupé net dans ce moment, ce qui augmenta nôtre embarras. Les deux autres Vaisseaux estoient fort près de :

K S,

celuy qui me combattoit comme il luy plaisoit, & la mer devenoit toujours plus grosse & roulante. Le Vaisseau le Content ne gouvernant plus, réduit dans un estat aussi funeste que pitoyable, & estant averty qu'il y avoit un coup de canon qui composit un pied & demy sous l'eau l'estay du babord, & que le boulet avoit percé dans le Vaisseau, ce qui y donnoit beaucoup d'eau, & deux autres coupez aussi sous l'eau vers les soutes: ce qui nous avoit mis à deux pompes, je fis assembler les Officiers pour recevoir leurs avis. Ils témoignèrent tous vouloir sacrifier leur vie pour sauver le Vaisseau du Roy, mais considérant l'estat dans lequel se trouvoit le Vaisseau le Content, la force supérieure des Ennemis qui estoient à portée de Pistoles de nous qui ne tiroient plus qu'à mitraille

pour détourner les Marelois de travailler à débarasser le Vaisseau la Mer qui gouvernoit seule le Vaisseau, il fut conclu qu'il falloit se rendre. Ce fut le 29. à quatre heures du soir.

S'il avoit esté possible, après le mauvais temps passé, d'esperer de mettre la Chaloupe en mer pour faire abattre le Vaisseau d'un bord à l'autre pour pouvoir tirer du Canon, nous eussions fondé nos esperances dans cette seule ressource, mais le seul mast de misaine qui restoit en l'air desarmé de manœuvres, & qui estoit brisé, come je l'ay marqué cy dessus, n'auroit pû en soutenir le grand poids, puis qu'il tomba de luy mesme la nuit du 29. au 30.

La premiere journée que j'eus affaire aux trois Vaisseaux ennemis

ne me promettoit rien moins que le malheur dans lequel je me trouve, d'avoir esté contraint par les raisons que j'ay déduites, de rendre aux Ennemis un Vaisseau du merite du Content, & du Regne du plus grand Roy du monde, n'ayant jamais eu que des sentimens de fidelité & de gloire pour son service. L'ay esté frappé d'un éclat à la teste, qui n'a fendu que le bord de mon chapeau. Les Officiers ont fait parfaitement leurs devoirs dans les deux journées que nous avons eu affaire aux Ennemis.

Ces Officiers sont,

Mrs De Lautier, Capitaine en second.

De Tivas Lieutenant.

Joubert, Lieutenant & Capitaine de Compagnie.

Mousault, Enseigne.

Beauharnois de la Touche.

Dorvas.

Les Gardes de la Marine ont esté continuellement le jour comme la nuit à la mousqueterie , ou à faire pomper , & se sont comportez en tout ce qui leur a esté ordonné , avec courage & bonne volonité. Voicy leurs noms.

La Gardemarquese , Sous-brigadier.

De Menault.

Desforges.

Sagouert.

La Berchere de Villers. Il eut le bras droit emporté d'un coup de Canon.

Donfault.

Du Deffaut.

Bigot. Baudouin.

CADETS.

Sainte-Croix.

Bordenave.

Casselin a esté tué, fils du Commissaire de la Marine.

N O M S D E S V A I S S E A U X
de l'Escadre Angloise.

Vaisseaux.	Canons.	Equipages.
Le Plimouth	60.	370.h.
Le Southampton.	50.	230.
Le Karlay.	60	370.
Le Falmouch.	56.	290.
Le Vieux Castel.	56.	290.
L'Avanturier.	48.	200.

Tous ces Vaisseaux avoient renforcé leurs Equipages avant que de partir de Cadix , & choisi sur ceux de leur Armée un nombre des meilleurs matelots. Après nous estre rendus , nous fumes mener au Vaisseau le Karlay , qui est percé pour 68. pieces de canons , & qui a son artillerie de 24. livres à sa premiere batterie , 12. livres à la seconde , & 6. livres sur les Gaib.

lard. Il est d'une nouvelle fabrique le Capitaine nommé M. Norey, nous a parfaitement bien traités, & aussi les deux autres Vaisseaux où se sont trouvez des Officiers François. Ces Messieurs contre l'usage ordinaire des Prisonniers de Guerre, n'ont pas voulu nous oster nos épées. C'est par une estime particulière qu'ils nous ont fait cette grace.

Nous avons esté conduits à Messine, où nous avons trouvé les autres Vaisseaux Anglois & les Officiers du Trident, qui se sont fort distingués par leur fermeté & valeur. Voicy leurs noms.

Mrs le Comte d'Aulnay, Capitaine Commandant le Vaisseau, tué.

Benet, Capitaine en second, blessé au visage.

La Guibourgere, Lieutenant.

La Salle S. Crique, Enseigne, le
gras de la jambe emporté.

Artus de kerzaliao.

Le Chevalier de Bodivard.

Le Content a de Canons 54. Equi-
pages 380. hommes.

Le Trident a de Canons 42. Equipa-
ges 300. hommes.

L'on ne sçait pas encore le nombre
des morts & blesez de ce Vaisseau,
qui n'est pas arrivé en ce Port.

Dans le Content il y a eu 13.
Morts, & 19. Blesez.

Le lendemain de l'arrivée des
Vaisseaux qui nous ont amenez en ce
Port, le Gouverneur de la Ville m'en-
voya faire un compliment des plus
obligeans, & offrir tout ce qui y dé-
pendoit de son autorité, Signé, D U-
CHALARD.

Les deux Vaisseaux du Roy la
Perle, & le Marquis, qui avoient

esté separez du Trident & du Content que nous avons perdus, & pour lesquels on craignoit le mesme sort, arriverent le 13. de ce mois à Toulon avec une Prise d'un gros vaisseau Anglois de trente deux canons, percé pour quarante huit, de soixante hommes d'équipages & de vingt passagers, chargé de diverses marchandises estimées plus de trois cens mille livres. Il se nomme la Princesse & avoit Chargé à Ligourne pour Londres. Ce vaisseau de quarante huit canons nous dédommage de celuy de quarante-deux que nous venons de perdre, & les cent mille écus de marchandises de la perte de celuy de cinquante-deux.

La levée du deux centième denier est si frequente en Hol-

lande , que les peuples ne pouvant plus supporter des impôts si continuels ; se feroient soulever , si on ne leur avoit dit, pour arrester l'émotion dont l'État estoit menacé, qu'on alloit renvoyer les Plenipotentiaires pour aller renouer les Conférences de Paix , qu'ils se plaignoient hautement que le Prince d'Orange avoit fait rompre. Les recrues des Troupes Hollandoises ne sont point encore achevées , & il n'y a aucune apparence que les Regimens puissent estre complets pour la Campagne prochaine. Il est seur que les États ont ordre de tenir dix mille hommes prests pour passer en Angleterre. Le Prince d'Orange promet de les faire remplacer par des Anglois , mais com-

me l'année dernière, il ne laissa presque point de troupes en Angleterre ; on ne peut douter que ce qu'il est obligé de laisser de plus cette année, à cause de la mort de la Princesse sa femme, n'affoiblisse beaucoup son armée de Flandre. Ses Creatures qu'il a dans le Parlement, se trouvent fort embarrassées à trouver les moyens de faire passer des impôts sur tout ce qui peut estre nécessaire aux hommes ; & l'on dit présentement dans toute l'Europe, en parlant de l'Angleterre, qu'on ne peut ny naistre, ny vivre, ny mourir, ny estre vestu & logé, sans qu'il en couste de l'argent. Vous remarquerez que cet argent n'est point compris parmi celui que les Doüanes em-

portent, de sorte qu'il y a double impôt pour une même chose : & ce qui est le plus fâcheux pour la Nation, c'est que la plus grande partie de ce même argent est perdu pour elle, étant employé aux subsides que le prince d'Orange donne à tous les Alliez. Aussi l'argent commence-t'il à devenir aussi rare que les hommes en Angleterre, où l'on n'envoie plus aux Marchez que les femmes & les vieillards. On dira peut-être qu'il n'est pas plus aisé d'en trouver en France ; mais cette difficulté ne se rencontre qu'à Paris où l'on n'en manque pourtant point. Il est vray qu'ils y ont esté chers pendant un temps, parce que n'estant point directement enrollez par les Capitai-

nes, ceux qui les enrolloient par force , leur donnoient peu de chose , & tiroient beaucoup des Officiers à qui ils les amenoient.

L'Espagne est encore en plus mauvais état que la Hollande & l'Angleterre, & l'argent y manque absolument. Il paroît inconcevable qu'une nation qui en tire tant des Indes n'en ait point , & c'est pourtant un fait très-constant. Depuis quelques mois la desolation a esté grande à Madrid , où l'on a manqué de pain & de viande , & la plupart des Predicateurs disent en Chaire , que l'alliance que l'Espagne a contractée avec des Heretiques , leur attire tous ces malheurs. Le demeslé des deux Reines partagent toute la Cour.

La Reine Douairiere , Sœur de l'Empereur , voudroit que son Nėveu , second fils de l'Empereur , succedast au Roy son fils , & qu'il vint mesme en Espagne avant sa mort , afin de luy faire prendre une autorité , sous laquelle elle regneroit. Il est aisė de juger que la Reine regnante & le Roy mesme s'opposent à ses desseins ; & il est si dangereux de prendre party , que soit qu'on suive le bon ou le mauvais , on se trouve souvent perdu , ces deux partis ayant tour à tour le dessus , & n'épargnant pas ceux qui leur sont contraires. Celuy du Roy a presentement l'avantage , il seroit à souhaitter qu'il l'eust toujours.

Les François portent tout à

l'excès ; ils exagèrent toujours leurs pertes , autant que nos Ennemis tâchent à déguiser les leurs , mais le temps qui découvre toujours la vérité , vient de faire voir que si nous avons fait quelque perte en Catalogne , nos Troupes y ont acquis beaucoup de gloire. Elles furent attaquées à leur retour de l'expédition qu'elles venoient de faire , par quatre ou cinq mille Payfans & Miquelets , qui faisoient par hazard une revue ce jour-là , & qui estoient commandez par le Viguiier de Vich qui se trouvoit à S.Filin de Palarols, au bout de la Presas, à l'entrée du bois Malatusquera. M.de Juigny , qui commandoit sept à huit cens hommes , se battit en retraite avec toute la vigueur possible , contre un nombre de

troupes fix à sept fois supérieur au sien. Il arriva en se deffendant toujours au Pont de S. Roch, qu'il trouva occupé & qu'il força, ce qui est à remarquer & donne beaucoup de gloire aux François qui devoient estre alors entre deux feux. Après avoir passé le Pont, ils se retirerent en bon ordre jusques à Aulot, où commençant à se trouver accablez par le nombre, ils se jetterent dans l'Eglise des Carmes du mesme lieu. Les Ennemis firent une ouverture à cette Eglise, & les douze premiers qui y entrerent furent tuez sur la place; M. de Juigny y fut blessé. Les Ennemis au desespoir qu'une poignée de monde leur eust fait une si longue resistance, mirent le feu au Convent; de sorte que nos troupes furent

furent obligées de se rendre plustost à cet élément qu'aux coups de leurs Ennemis. Nous avons un si grand nombre de prisonniers Espagnols ; que l'échange fait, nostre perte se trouvera peu considerable.

Il y a six mois qu'on ne parle que du Siege de Casal, & l'Empereur, le Roy d'Espagne, le Duc de Savoye, & le Prince d'Orange font des preparatifs pour ce Siege depuis ce temps là. La consternation est tres-grande en Piedmont, dans l'apprehension où l'on est que ce Siege ne produise de plus grands malheurs que le bombardement de Pignerol. Les Officiers disent hautement que si l'on fait ce Siege, leurs Compagnies seront déperies avant

Mars 1695.

L

que d'entrer en action , à cause de la mauvaise saison , & de la grande quantité de bouës. Depuis ces nouvelles , les Lettres du 19. de Turin portent , que la division se mettoit parmy les Ennemis , à l'occasion de l'entreprise du Siege de Casal ; que le départ du Duc de Savoye estoit encore incertain ; que ses Troupes marchotent lentement , & faisoient plus de séjour qu'il n'en estoit marqué dans leur route. L'Intendant de l'Artillerie de S. A. R. ayant visité les affuts destinez pour le canon qui doit servir à ce Siege , en a trouvé plusieurs hors d'estat de soutenir les efforts d'une batterie. Ainsi on a contremandé les piéces qui devoient partir , & on a reconduit les affuts à l'Ar-

cenal pour les radoubes, ce qui a fait surseoir le départ de l'Artillerie dans un Conseil de guerre tenu sur le mesme Siege. On désigna l'attaque du Chasteau pour M. de Savoye, comme la plus difficile; celle de la Citadelle fut réglée pour les Allemands, comme devant estre la plus longue. On la croit toutefois la plus facile, & la moins dangereuse à cause du terrain. Cette distribution ne s'estant pas trouvée du goust du Duc de Savoye, il ne s'expliqua point dans le Conseil; mais il a fait depuis des difficultez sur lesquelles il a voulu écrire à l'Empereur avant que de passer outre. Cependant comme il est obsédé par des gens qui sont aux gages de l'Empereur & du

Prince d'Orange , & qui luy ont souvent fait faire beaucoup de choses contre ses interets , ceux qui souhaitent ce Siege se flatent que ce Prince n'aura pas la fermeté de s'y opposer encore longtemps. Il y a des Lettres de Vienne qui portent qu'il a fait représenter à l'Empereur l'impossibilité & le danger qui se trouvent à le faire , & que si les François entrent en plaine , ils prendront Turin avant qu'il puisse le secourir. Je croy qu'avant que vous receviez ma Lettre il se sera passé quelque chose de nouveau touchant tant de mouvemens & de Conseils sur un Siege si important.

Vous avez ouy parler d'un nommé Daragne arresté à Tou-

lon , & accusé d'avoir voulu mettre le feu aux Vaisseaux du Roy. Voicy ce qu'on a écrit sur ce sujet.

A BAYONNE CE 13. MARS.

*V*N Marchand Cliqualier de cette Ville nommé Magne, declare qu'il est coupable d'avoir conspiré contre l'Etat , en servant d'Interprete Espagnol au nommé Daragne , qui avoit tenté de brûler les Vaisseaux de Rochefort & ceux de Toulon. Il confesse que Daragne ayant esté à Paris proposer à M. de Pontchartrain de brûler les Vaisseaux des Ennemis , il ne fut pas écouté , & qu'étant de retour de Rochefort à Bayonne , & desirant acquérir du bien , il proposa audit Magne qui a épousé une de ses parentes , de faire une fortune conside-

vable. Magne ayant enfin succombé à la tentation , il résolut de passer en Espagne , ce qu'ils firent. Ils allèrent ensemble à Madrid chez le Secrétaire d'Etat , auquel parlant Espagnol , il proposa de brûler les Vaisseaux du Roy. La réponse du Roy d'Espagne fut qu'il seroit récompensé selon les services qu'ils rendroient. Ils ne demanderent point d'argent. Etant de retour , Daragne composa ses artifices & chemises de feu dans la maison dudit Magne; il les mit dās sa valise avec des tirefonds qu'il fit faire à Daragne, Serrurier à Bayonne, son frere, & partir pour Rochefort où il fit la tentative qu'on a sceu n'avoir eu aucun effet , & dont on ne put découvrir l'auteur. Daragne écrivit à Madrid qu'on voyoit bien par cette tentative qui avoit éclaté , la sincérité de ses intentions , & que puis-

qu'il avoit esté assez heureux pour n'estre pas découvert , il n'en demeurerait pas là , & qu'il luy falloit de l'argent. On luy envoya quarante pistoles que Magne alla toucher à Pampelune. Ce Secretaire d'Estat estant mort , le Roy d'Espagne ordonna à son successeur de suivre cette affaire. Daragne se plaignoit d'une somme si modique , qui ne luy donnoit pas lieu de faire les dépenses nécessaires pour se mettre en estat de rendre tout le service qu'il offroit. Le nouveau Secretaire d'estat luy fit sçavoir qu'il recouvreroit à Pampelune cent soixante pistoles que Magne alla encore toucher. Daragne demeura depuis à Bayonne pendant quelque temps , & enfin souhaitant de mettre son projet dans une plus entière execution , il est party pour Toulon où il a esté arresté.

On voit par le refus de M. de Pontchartrain , dont il est parlé dans cette Lettre , que les François veulent tirer tous leurs avantages de leur valeur , & que leurs Ennemis jugeant d'autrui par eux-mêmes , les accusent souvent des choses dont ils ne sont pas capables.

Il semble que tout ce qui distingue les hommes soit rassemblé dans la personne de Monsieur le Comte de Toulouse. Il est né du plus auguste & du plus beau sang du monde, & on ne peut le voir sans l'aimer. Il a paru dans ses plus jeunes années avec une intrepidité beaucoup au dessus de son âge , & son esprit & sa prudence brillèrent dans le Parlement , lorsqu'il y presta serment pour la Charge d'Amiral de France. C'est ce qui

adonné lieu au Roy , voyant la capacité de ce Prince , d'établir un Conseil de Marine chez ce jeune Amiral , qui en est Chef. L'appel des Jugemens en ressortit au Conseil Royal des Finances , où ce Prince a séance lorsqu'on y rapporte quelques affaires qui regardent la Marine. Les Requestes luy sont adressées les Jugemens & Ordonnances se rendent à son nom , & les Officiers de Marine prennent son attache. Ce Prince a esté pourveu depuis peu du Gouvernement de Bretagne , vacant par la démission volontaire de M. le Duc de Chaulne , à qui le Roy a donné celui de Guyenne , avec la survivance en faveur de M. le Duc de Chevreuse son héritier.

Le mot de l'Enigme du mois

passé, estoit le *Songe*. Ceux qui l'ont trouvé, sont Mrs Gourlin de la rue du Temple; le Petit; l'Amant de bon cœur; le Misantrope de Luxembourg; les nouveaux Comédiens de la rue des Francs-Bourgeois; le Malheureux retenu chez luy, rue S. Pierre aux Bœufs; la Convalescente Mademoiselle Javotte du coin de la rue de Richelieu; Catin la Moderne & Pelagie sa contemporaine; la belle Fanchon du quartier S. Mederic; la petite Secrette de la rue S. Martin; la belle Catin du Parvis Nostre-Dame.

Ce qui est cause de ce petit nombre de Devineurs, c'est que la plupart ont expliqué l'Enigme sur l'Ombre. En voicy une nouvelle.

GALANT. 251

ENIGME.

LE Temps qui court à toute bride,
Vous chagrine lors au'il vous



cur ;
ss con-

ur,
s.
ouvelle
urs de

U.

able
n ?

?

~~Ne vous en~~ vous en
N'entendez-vous pas,
Vous dire en leur doux la

250 MERCURE

passé, estoit le songe. Ceux qui
l'ont trouvé, sont Mrs Gourlin
de la rue du Temple; le Petit;
l'Amant de bon cœur; le Mi-
santhrope de l'Inventeur.

nou
des
heur
S. P
vale
vott
chel
Pela
belle
derin
ruë
Parv
Ce
nom
que
l'Enigme
une nouv

e. En voicy

E NIGME.

LE Temps qui court à toute bride,
 Vous chagrine lors qu'il vous
 ride ,

Mortels ; c'est là vostre douleur ;
 Mais moy , par des raisons con-
 traires.

Pour me donner quelque valeur ,
 Mes rides me sont nécessaires.

Voicy une Chanson nouvelle
 qui est estimée des Amateurs de
 Musique.

AIR NOUVEAU.

Croyez vous n'estre aimable
 Que le verre à la main ?
 Boirez-vous jusques à demain ?
 Ne voulez vous briller qu'à table ?
 N'entendez-vous pas les Amours
 Vous dire en leur doux langage,

*Ne serons-nous d'aucun usage,
Philis boira-t-elle toujours ?*

Je viens d'apprendre la mort du Grand Seigneur , & l'élevation de Mustapha , fils de Mahomet IV. sur le Trône. Je remets au mois prochain à vous faire le portrait de ce Prince , qui s'est proposé de reparer les pertes que l'Empire Ottoman a faites sous le regne de son Pere Je suis vostre , &c.

A Paris ce 31. Mars. 1695.

Dans ma Lettre du mois passé on se trompa , en disant que M. de Montmort du Mesnil estoit l'un des Quarante de l'Academie Françoise , c'estoit M. de Montmort son Pere , qui en est mort le Doyen.

Dans l'article de la mort du Duc de Parme , on a mis que

Rainuce épousa Marguerite
Aldobrandin, Nièce du Pape
Clement V I L. Elle estoit Nié-
ce de Clement VIII.



T A B L E.

Prelude.

*Deliberation des Etats de Languedoc
pour proposer au Roy une sub-
vention ou Capitation genera-
le.*

2

*Nouveau Prix sur de nouveaux
Bouts rimez, proposez par Mrs
de la Compagnie des Lanternistes
de Toulouse.*

9

*Nouvelle Lettre sur le nom de Bor-
deaux.*

11

Le Colonel, Conte.

29

T A B L E.

<i>Lettre à M. Bellet sur un passage de Tersullien.</i>	34
<i>Le retour des Plaisirs, Ballet danfé à S. Malo.</i>	44
<i>Lettre du pere François de Lagnes. Iesuite, supérieur de la Mission de Maduré dans les Indes, dans laquelle il rend compte de la mort du Pere Jean de Brito.</i>	63
<i>Reception de M. l'Abbé de S. Pierre à l'Academie Française.</i>	116
<i>Epistre à M. le Duc de Vendôme.</i>	129
<i>Détail de tout ce qui s'est passé touchant la suppression de la Chambre Royale des Medecins des Universitez Provinciales à Paris.</i>	135
<i>Mariages.</i>	195
<i>M. le Comte de Cayeu nommé par le Roy pour estre auprès de la personne de M. le Duc de Chartres.</i>	199
<i>Institution des Jeux Floraux de Ton-</i>	

T A B L E.

<i>louse établie en forme d'Acade-</i>	
<i>mie.</i>	201
<i>Principes d'une conduite sainte.</i>	203
<i>Recherches de l'Ordre du S. Esprit.</i>	
	204
<i>Journal d'Estampes.</i>	206
<i>Livre sans nom.</i>	208
<i>Comedies nouvelles.</i>	209
<i>Baptême d'une Cloche tenuë à S.</i>	
<i>Paul, par Monsieur & par Mada-</i>	
<i>me la Duchesse du Maine.</i>	210
<i>Combat donné entre deux Vaisseaux</i>	
<i>du Roy, & six Vaisseaux Anglois.</i>	
	217
<i>Prise d'un gros Vaisseau Anglois</i>	
<i>nommé la Princesse.</i>	232
<i>Nouvelles de Hollande.</i>	233
<i>Nouvelles d'Angleterre.</i>	237
<i>Nouvelles d'Espagne.</i>	238
<i>Nouvelles de Catalogne.</i>	239
<i>Nouvelles d'Italie.</i>	240
<i>Complot du nommé Daragne pour</i>	

TABLE.

<i>brûler les Vaisseaux du Roy.</i>	245
<i>Etablissement d'un Conseil de Ma-</i>	
<i>rine chez Mons. le Comte de Tou-</i>	
<i>louse.</i>	248
<i>Article des Enigmes,</i>	251
<i>Mort du Grand Seigneur.</i>	252



Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la page 32.

L'Air doit regarder la page 251

